

# INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.773.916,40 Euros  
Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont  
75020 PARIS

317 480 135 RCS PARIS

SIRET : 317 480 135 000 43

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PRÉSENTÉ À**

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2024**

*(Exercice clos le 31/12/2023)*

*(Rapport sur la gestion du groupe et contrôle interne inclus)*

(Au 31 décembre 2023)

**- MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -**

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
<b>Monsieur Bernard LAFFORET</b> Président, Directeur Général	<b>6 ans</b>	<b>31 mai 2018</b>	<b>AG de mai 2024</b>
<b>Monsieur Michel KOUTCHOUK</b> DG Délégué, Administrateur	<b>6 ans</b>	<b>31 mai 2018</b>	<b>AG de mai 2024</b>
<b>Madame Josyane MULLER</b> DG Délégué, Administrateur	<b>6 ans</b>	<b>31 mai 2018</b>	<b>AG de mai 2024</b>
<b>Madame Hélène KERMORGANT</b> Administrateur	<b>6 ans</b>	<b>31 mai 2018</b>	<b>AG de mai 2024</b>
<b>Monsieur Alain HALLEREAU</b> Administrateur	<b>6 ans</b>	<b>29 mai 2019</b>	<b>AG de mai 2025</b>
<b>Monsieur Alain LABBE</b> Administrateur représentant les salariés	<b>3 ans</b>	<b>17 novembre 2023</b> (élections)	<b>Novembre 2026</b>

**- DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES, NON ADMINISTRATEURS -**

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
<b>Monsieur Eric FABRETTI</b>	<b>6 ans</b>	<b>31 mai 2018</b>	<b>CA de mai 2024</b>

**- COMMISSAIRES AUX COMPTES -**

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
<b>MAZARS ACA</b> Représenté par Monsieur Romain MAUDRY	<b>6 ans</b>	<b>25 mai 2022</b>	<b>AG de mai 2028</b>
<b>CONSTANTIN ASSOCIES</b> Représenté par Madame Cécile REMY	<b>6 ans</b>	<b>25 mai 2022</b>	<b>AG de mai 2028</b>

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour, en **Assemblée Générale Mixte**, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, vous présenter les résultats du groupe qu'elle contrôle, ses perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice et l'affectation des résultats.

## LE GROUPE INFOTEL

### PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

En 2023, **Infotel** a enregistré un chiffre d'affaires de 307,5 M€, en croissance de 2,4 % par rapport aux 300,4 M€ de 2022, bénéficiant de la hausse conjuguée des activités Services et Logiciels.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services s'établit à 296,0 M€ en progression de 2,1 %, confirmant la demande toujours très soutenue des grands comptes pour accompagner leur transformation digitale. Dans les Services, **Infotel** confirme son fort ancrage dans le secteur Banque – Finance qui représente 38,7 % du chiffre d'affaires Services, et ce en dépit d'un ralentissement temporaire des investissements IT. Le secteur Industrie totalise 27,9 % du chiffre d'affaires Services, bénéficiant d'une dynamique robuste dans l'avancement des projets avec Airbus et Stellantis. Les Services – Transports qui représentent 18,6 % de l'activité ont été portés par le renforcement des positions avec Air France, fort des nouveaux développements en cours, et de l'accélération des projets avec les clients à fort potentiel comme SNCF et Enedis.

Sur un marché toujours caractérisé par des tensions dans le recrutement, le groupe **Infotel** a démontré en 2023 son fort potentiel d'attractivité pour poursuivre le renforcement de ses équipes. Ainsi, avec l'intégration de 599 nouveaux collaborateurs depuis le début de l'année (contre 636 l'an dernier), le total des effectifs est porté à fin décembre 2023 à 3 183 personnes. Le taux d'intercontrats reste très faible sur l'ensemble de l'année à 2,2 %.

L'activité **Logiciels** affiche une solide croissance sur l'année à 9,6 % et consolide sa position au-delà du seuil des 10 M€ en 2023 à 11,5 M€. Les royalties IBM sur le 4<sup>e</sup> trimestre s'élèvent à 1,0 M€ et à 4,7 M€ sur l'ensemble de l'année 2023. La suite logicielle Orlando dédiée à la documentation technique d'avions, maintient un rythme de développement commercial dynamique, comptant 38 compagnies aériennes clientes à fin 2023 et réalisant un chiffre d'affaires de 2,8 M€ (contre 1,9 M€ en 2022), avec un potentiel de croissance encore considérable à développer au cours des prochaines années.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 24,9 M€ contre 29,8 M€ un an auparavant. Le taux de marge opérationnelle courante est de 8,1 % contre 9,9 % en 2022, avec un taux de sous-traitance en baisse de 2,77 points pour atteindre 40,97 % du chiffre d'affaires (contre 43,74 % en 2022). À l'inverse la part relative des coûts du personnel augmente de 3,6 points par rapport au chiffre d'affaires, représentant 41,42 % du chiffre d'affaires (contre 37,82 % en 2022).

Le résultat net part du Groupe ressort à 18,1 M€ soit une marge nette de 5,9 % du chiffre d'affaires contre 6,8 % l'an dernier. Avec une capacité d'autofinancement avant impôts de 38,0 M€, un besoin en fonds de roulement et des investissements maîtrisés, **Infotel** a renforcé sa situation financière au 31 décembre 2023 avec 118,0 M€ de capitaux propres, aucun endettement significatif et une trésorerie de 96,9 M€ à la clôture de l'exercice. Ceci nous a permis de proposer, lors du Conseil d'administration du 13 mars 2024, le versement d'un dividende de deux (2,00) euros par action.

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 307 547 k€ pour l'exercice 2023 contre 300 418 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une augmentation de 2,4 %.

L'année 2023 a été portée par une croissance dynamique de 2,11 % de l'activité Services (96,25 % du CA) qui passe de 289 896 k€ à 296 017 k€, et une hausse de l'activité Logiciels de 9,6 % (3,75 % du CA) qui passe de 10 522 k€ à 11 530 k€.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 4,45 %. Elles passent de 270 632 k€ en 2022 à 282 675 k€ en 2023.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 24 874 k€ et représente 8,09 % du chiffre d'affaires alors qu'il s'élevait à 29 785 k€ en 2022 et représentait 9,91 % du chiffre d'affaires, soit une baisse de 1,82 point.

Le résultat financier est de 689 k€ contre (619) k€ pour l'exercice précédent. Il est bénéficiaire grâce aux placements de trésorerie.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 7 051 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 18 073 k€ contre 20 333 k€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2023 à la somme de 117 759 k€.

La variation des capitaux propres part du Groupe de 4 077 k€ s'explique par les éléments suivants :

- résultat 2023 : + 18 073 k€ ;
- distribution de dividendes de l'assemblée du 17 mai 2023 : (13 776) k€ ;
- variation de capital : néant ;
- variation des réserves consolidées : néant ;
- variation des primes liées au capital : néant ;
- variation de la réserve de conversion : + 49 k€ ;
- impact des mouvements sur actions propres : + 53 k€ ;
- variation actuarielle : (77) k€ ;
- attributions actions gratuites : + 2 620 k€ ;
- autres variations : (2 866) k€.

### **ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation a évolué au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 :

Au 31 décembre 2023, le Groupe est constitué de ses filiales françaises, Infotel Conseil et OAIO détenues respectivement à 100 % et 91,25 % par **Infotel**. La société Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS, qui elle-même détient 100 % de la société Collaboratif Portail Services.

Le groupe **Infotel** a également une présence à l'international grâce à ses filiales étrangères implantées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et à Monaco : les sociétés Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH et Infotel Monaco sont détenues à 100 % et sa filiale au Royaume-Uni, Infotel UK Consulting Ltd, est détenue à 51 %.

Par ailleurs, **Infotel** s'est plus récemment implanté dans trois autres pays pour renforcer ses projets internationaux, à savoir en Inde, au Canada et au Maroc. Depuis le 19 août 2022, Infotel UK Consulting Ltd détient 99,9 % de la société indienne Infotel IT Consulting Private Limited. Par ailleurs, Infotel Canada Inc. a été constitué le 14 mars 2023 et cette filiale canadienne est détenue à 100 % par **Infotel**. Le groupe **Infotel** s'est également implanté au Maroc et a fait l'acquisition le 5 mai 2023, de 65 % de la société Groupe Adaming Maroc.

### **RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Les comptes sociaux et les comptes consolidés ont été établis selon les mêmes règles et principes comptables que ceux utilisés pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent.

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Infotel clos le 31 décembre 2022 sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2022, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Amendements à IAS 12

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 relatif à la comptabilisation initiale d'impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus de la même transaction. Ces modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif, comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 11 août 2022. L'analyse des impacts a été finalisée, un retraitement sur les capitaux propres d'ouverture a été effectué pour 596 k€ au 1er janvier 2023. (confer note 2.3 comparabilité des comptes).

#### Amendement à IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables

Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 1 relatif aux informations sur les méthodes comptables significatives à fournir par les entités plutôt que sur les principales méthodes comptables.

Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 2 mars 2022. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

#### Amendement à IAS 8 - Définition des estimations comptables

Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 8 clarifiant la définition des estimations comptables sans en modifier le concept.

Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 2 mars 2022. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

*Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont :*

#### Amendement à IFRS 16 - Passif de location relatif à une cession-bail

Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 relatif à l'évaluation initiale et ultérieure du droit d'utilisation et de l'obligation locative découlant d'une transaction de cession-bail.

Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 20 novembre 2023. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

#### Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants

L'IASB a publié des amendements à IAS 1 entre janvier 2020 et octobre 2022 relatifs au classement des passifs courants ou non courants pour des passifs assortis de clauses de covenants et dettes convertibles. Ces amendements ont été adoptés par l'Union Européenne le 19 décembre 2023.

#### Amendement à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement fournisseurs

Le 25 mai 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 7 et IFRS 7 relatif aux informations à fournir dans les états financiers sur les effets d'accords de financement de fournisseurs, tels que les accords d'affacturage inversé, sur la situation financière, les flux de trésorerie d'une entité et sur son exposition au risque de liquidité.

Une étude des impacts de l'application de ces amendements de normes est en cours. À ce stade de l'analyse, les impacts sur le Groupe apparaissent non significatifs.

### **INFORMATION SUR LES RISQUES DE MARCHÉ ET LES RISQUES PAYS**

Les assurances souscrites par le groupe **Infotel** en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur concernent :

- la responsabilité civile ;
- l'ensemble des immobilisations corporelles ;
- les locaux loués ;
- les départs à la retraite ;
- les dirigeants.

L'ensemble de ces contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue, en concertation et avec l'expertise du courtier en charge du dossier du groupe **Infotel**.

Le tableau suivant indique le niveau de couverture des principaux risques potentiels au 31 décembre 2023, ainsi que le montant des primes versées en 2023.

Risques	Niveau de couverture (k€)	Montant des primes 2023 (k€)
Responsabilité civile	10 000	60
Départ en retraite	0	0
Dommages matériels et immatériels confondus	4 000	31

L'ensemble des risques est réévalué tous les ans par la Direction générale avec actualisation de chaque contrat en fonction des inventaires ou chiffres d'affaires ou des autres éléments ayant une incidence sur les contrats.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation.

Toutes les données critiques, comme, en particulier, les sources des logiciels, font l'objet de sauvegardes régulières (« back up ») placées en des lieux physiques différents et stockées dans des coffres ignifugés. Il n'y a pas de risque assuré en interne.

#### • Risque de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

#### • Risque de change

En milliers d'US Dollars	Montant
Actifs	818
Passifs	1 606
Position nette	(788)

En milliers de Livres Sterling	Montant
Actifs	4 700
Passifs	2 317
Position nette	2 383

En milliers de Roupies Indiennes	Montant
Actifs	105 873
Passifs	91 894
Position nette	13 979

En milliers de Dirhams marocains	Montant
Actifs	14 207
Passifs	9 662
Position nette	4 545

En milliers de Dollars canadiens	Montant
Actifs	195
Passifs	78
Position nette	117

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires 2023 du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est de 5 711 k€, soit 1,9 % du chiffre d'affaires (contre 5 683 k€ en 2022 représentant 1,9 % du chiffre d'affaires global). Le chiffre d'affaires réalisé en livre sterling représente 2,2 % du chiffre d'affaires 2023, soit 6 599 k€ (contre 1,9 % du chiffre d'affaires 2022, soit 5 841 k€). Celle réalisée en dollar canadien est de 122 k€. La part réalisée en roupie indienne et en dirham marocain est nulle.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 8 k€.

Une évolution du cours de la livre sterling de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 68 k€.

Une évolution du cours de la roupie de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 9 k€.

Une évolution du cours du dirham marocain de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 16 k€.

Une évolution du cours du dollar canadien de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 8 k€.

#### • **Risque de liquidité**

**Infotel** a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'un niveau faible d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### • **Risque sur actions**

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liés à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

Actions propres :	124 k€
Bons et comptes à terme :	65 000 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

#### • **Risque pays**

L'activité du Groupe étant exercée essentiellement sur le territoire de l'Europe occidentale et les États-Unis, le risque pays est considéré comme marginal.

S'agissant des pays dans d'autres zones géographiques comme le Canada, l'Inde ou le Maroc, le risque est faible compte tenu de la faible proportion du chiffre d'affaires réalisé dans ces pays par rapport aux chiffres d'affaires du groupe **Infotel**.



## INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les informations relatives aux délais de paiement pour la société Infotel SA sont exprimées dans les tableaux ci-dessous :

### **Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de Commerce)**

En euros	Article D. 441-4 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées						8
Montant total des factures concernées (TTC)		10 758	0	0	60 084	70 842
%		0,11 %	0,00 %	0,00 %	0,62 %	0,74 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours					

	Article D. 441-4 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées						25
Montant total des factures concernées (TTC)		0	25 813	0	1 608 218	1 634 031
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)		0,00 %	0,39 %	0,00 %	24,12 %	24,50 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 60 jours					

**Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice  
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4 du Code de commerce)**

En euros	Article D. 441-4 II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre cumulé de factures concernées						67
Montant cumulé des factures concernées (TTC)		830 977	-15 264	0	-1	815 712
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)		8,63 %	-0,16 %	0,00 %	0,00 %	8,47 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						0
Montant total des factures exclues (TTC)						0
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours					

	Article D. 441-4 II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre cumulé de factures concernées						21
Montant cumulé des factures concernées (TTC)		1 401 762	20 832	0	126 193	1 548 787
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)		21,02 %	0,31 %	0,00 %	1,89 %	23,23 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						0
Montant total des factures exclues (TTC)						0
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux :					

## **POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE ET ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

En application des dispositions de l'article L. 22-10-36 alinéa 5 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les mentions relatives à la manière dont le groupe **Infotel** prend en compte les conséquences environnementales de son activité.

Nous exposons également les engagements d'**Infotel** en faveur du développement durable.

### **POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE**

#### **Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales**

**Infotel** est soucieux de l'impact de ses activités sur l'environnement et le climat. Ainsi, le Groupe s'efforce de réduire son impact négatif dans les domaines qui le concernent, de respecter la législation et les normes environnementales, et d'améliorer en permanence la performance environnementale de ses activités.

Cette préoccupation pour l'environnement du groupe **Infotel** a été formalisée dans une démarche structurée qui s'est conclue par l'obtention de la certification ISO 14001 le 29 juillet 2011 et son renouvellement en 2023.

Afin de renforcer son engagement sur la norme ISO14001, **Infotel** s'est engagé fin 2020 dans une démarche numérique responsable. Cet engagement est un projet porteur d'opportunités et de progrès pour le groupe.

Dans le cadre de ce projet **Numérique Responsable**, **Infotel** a signé en décembre 2020 le manifeste **Planet Tech Care** du Syntec numérique. Un responsable du numérique responsable a été nommé pour piloter le projet.

**Infotel** a ensuite signé la charte d'engagement du label **Numérique Responsable** le 16 avril 2021.

À la suite de l'audit de labellisation, le comité de **Labellisation du Numérique Responsable** a accordé à **Infotel** le label niveau 2 le 25 mars 2022 pour une durée de 3 ans.

Lors de l'évaluation de suivi au bout de 18 mois, le cabinet d'expertise indépendant SGS a confirmé la bonne mise en œuvre de nos engagements en matière de Numérique Responsable.

Le label Numérique Responsable traite des thématiques suivantes dont notamment mise en place d'une politique Numérique Responsable, d'une politique achats responsables, l'analyse du cycle de vie du matériel, l'écoconception logicielle et la formation en interne à la sobriété numérique.

En 2023, Infotel Conseil a été évaluée par la plate-forme **Ecovadis** et a obtenu la médaille de Bronze avec score de 58/100. Cette évaluation est basée sur les thématiques environnement, sociétal, éthique et achats responsables.

Une autre évaluation ESG a été réalisée en 2023 par Ethifinance et **Infotel** a été évaluée à 53/100 sur l'indice GAIA.

#### **Engagements en faveur de l'Économie circulaire**

**Infotel** s'engage en faveur de l'économie circulaire en intégrant cette dimension dans sa politique d'achats responsables et favorisant le réemploi des matériels informatiques à travers un partenariat avec les ateliers du Bocage.

## Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Tous les salariés sont sensibilisés dès l'embauche aux valeurs environnementales.

Outre le livret d'accueil de la société qui en définit les valeurs, des guides ont été réalisés pour sensibiliser les nouveaux arrivants : « La qualité chez **Infotel** », « Guide de la responsabilité sociétale et environnementale », « Recyclage et entretien sur votre lieu de travail ».

Depuis 2023, **Infotel** propose à ses collaborateurs l'accès à une plateforme LMS (Learning Management System) avec des formations obligatoires concernant notamment le RGPD, l'Anticorruption, la sensibilisation à la sécurité de l'information, la sensibilisation au Numérique Responsable. Ces formations font l'objet de quiz de contrôle de connaissance à l'issue du cursus.

En 2023, 1 851 collaborateurs ont été inscrits à la formation Numérique Responsable et 1 276 l'ont terminée. De nouveaux contenus destinés à sensibiliser les salariés vis-à-vis des engagements de l'entreprise et des bonnes pratiques à mettre en place au quotidien seront proposés en 2024.

Le Groupe, dans le cadre de sa démarche ISO 14001, demande à chacun de ses partenaires d'avoir une attitude éco-responsable et privilégie les relations avec les fournisseurs détenteurs d'un label.

## Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Dans le cadre de la certification ISO 14001, le Groupe a mis en place un Système de Management Environnemental (SME) inspiré des exigences de la norme visant l'amélioration permanente de ses performances environnementales.

Le Groupe est signataire de la charte Relations Fournisseurs et Achats responsables (RFAR) et a mis en place une politique environnementale visant à mieux gérer ses déchets (**voir Prévention et gestion des déchets**).

En étant signataire de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, **Infotel** affirme ses valeurs de solidarité et de respect des droits dans notre écosystème économique. Nous nous engageons à établir des partenariats durables en mettant en place des pratiques d'achats responsables. Pour cela, nous conduisons des actions favorisant le respect mutuel dans nos relations avec les fournisseurs, en communiquant de manière transparente sur notre politique d'achat et en industrialisant nos processus.

Pour l'approvisionnement en électricité, la quasi-totalité des sites **Infotel** en France et à Monaco sont alimentés par de l'énergie avec un certificat Garantie d'origine GO (certificat européen) qui permet d'assurer la traçabilité de l'énergie verte. **Infotel** vise à l'horizon 2025 d'avoir une couverture de 100 % pour les sites d'**Infotel** en France.

Au niveau des achats de papier, **Infotel** privilégie le papier avec les labels FSC et EU Ecolabel. Entre 2020 et 2023, le nombre de ramettes achetées de papier A4 (indicateur pertinent pour nos imprimantes) est passé de 649 ramettes à 360 ramettes.

Le pourcentage de ramettes avec le label EU est de 100 % et le label EU + FSC est de 75 %.

Un objectif est d'atteindre 100 % de ramettes A4 avec le double label EU + FSC d'ici 3 ans.

Concernant les achats de PC portables, nous avons retenu le label EPEAT Gold. La quasi-totalité des achats de PC portables respectent ce critère EPEAT Gold en 2023.

Afin de limiter les achats de matériel informatique neuf, nous mettons en place deux actions au niveau du numérique responsable :

- achats de matériel reconditionné ;
- allongement de la durée de vie du matériel.

## **Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

Nous avons considéré qu'il n'était pas nécessaire de constituer des provisions et garanties pour couvrir les risques environnementaux en 2023 compte-tenu de notre visibilité actuelle. Cependant, nous demeurons vigilants pour les années à venir, car le contexte environnemental et réglementaire peut évoluer. Les équipes **Infotel** en charge de l'environnement et de la qualité assurent une surveillance continue afin de pouvoir adapter nos pratiques le cas échéant et garantir notre engagement envers la protection de l'environnement.

## **POLLUTIONS ET GESTIONS DES DECHETS**

### **Mesures de prévention, réduction, réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

**Infotel** est pleinement engagé dans la protection de l'environnement. Les équipes Environnement et Qualité mènent une analyse des risques environnementaux liés à nos activités afin de prévenir, réduire et réparer les rejets dans l'air, l'eau et le sol qui pourraient avoir un impact négatif sur notre environnement.

Dans le cadre de la préparation de la CSRD, cette vigilance ainsi que les mesures associées seront renforcées.

Dans le cadre du plan Numérique Responsable, **Infotel** est conscient de l'impact indirect de ses activités sur l'environnement, en ce qui concerne notamment l'approvisionnement en énergie, en papier et en matériel hardware. Nous sommes conscients que ces aspects peuvent avoir des répercussions significatives sur notre empreinte environnementale, tant en termes de consommation de ressources naturelles que de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre et nous mettons en place des mesures spécifiques visant à réduire cet impact. Par exemple, nous favorisons l'utilisation d'énergies renouvelables, nous encourageons la dématérialisation des processus et des documents pour limiter notre consommation de papier, nous privilégions des équipements économes en énergie et recyclables, et nous veillons à leur gestion responsable en fin de vie.

### **Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

Le groupe **Infotel** a mis en place un système de collecte sélective et de recyclage des déchets. Les principaux déchets suivis sont la filière papiers cartons et D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Nous suivons aussi la collecte d'autres déchets comme le plastique et les canettes en métal.

### **Tableau de collecte des déchets**

Tous les sites **Infotel Conseil** ont mis en place des solutions de tri des déchets. Le *reporting* 2023 intègre désormais le métal et le plastique.

<b>Flux de déchets</b>	<b>2023 En kilos</b>	<b>2022 En kilos</b>
Papier et Carton	3521	3400
Plastique	211	NC
Métal	84	NC
DEEE	2589	1200
Dont DEEE Réemploi	315	224

Le site d'**Infotel Monaco** est exclu de ce paragraphe pour 2023 et les années précédentes.

**Infotel** ne produit pas de déchets au sens des normes ROHS et REACH.

Pour le DEEE, les trois sites **Infotel** Rennes, Paris et Toulouse certifiés récupèrent le matériel des autres sites qui sont ensuite collectés par les Ateliers du Bocage. L'ensemble des DEEE est ainsi valorisé.

Depuis 2022, **Infotel** renouvelle sa confiance auprès des Ateliers du Bocage qui sont une coopérative d'utilité sociale et environnementale, filiale d'Emmaüs (<https://ateliers-du-bocage.fr/>).

Après inventaire valorisé des matériels informatiques confiés aux Ateliers du Bocage, une partie de ce matériel est remis en vente dans des boutiques dites solidaires.

Avec la mise en place de la digitalisation des processus, **Infotel Conseil** imprime de moins en moins de documents. Ce point est validé par la baisse d'achats de ramettes de papier. Le volume de papier/carton est principalement dû aux emballages cartons des intrants chez **Infotel** et aux sorties des poubelles de tri des salariés.

### **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe n'émet pas de nuisance sonore.

D'une manière générale le groupe **Infotel** ne génère pas une forme de pollution en lien avec ses activités.

### **Mesures de prévention contre le gaspillage alimentaire**

**Infotel** n'a pas mis en place de mesures particulières en matière de précarité alimentaire, de gaspillage alimentaire, de respect du bien-être animal et d'alimentation responsable, équitable et durable (requis par l'article L. 225-102.1 du Code de commerce).

Compte-tenu de la nature des activités d'**Infotel**, cette thématique n'a pas été jugée pertinente à reporter dans la Déclaration de performance extra-financière.

## **UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES**

Le Groupe mesure la consommation énergétique dans ses bureaux et centres de service et étudie les opportunités d'un meilleur rendement.

Tous les services de l'entreprise sont tenus de rationaliser au mieux leur consommation électrique dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Chaque réfection ou ouverture de nouvelles installations est l'occasion d'envisager et d'adopter des technologies plus efficaces en termes d'économie d'énergie.

<b>Informations environnementales</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Consommation en eau (France)	5 268 m <sup>3</sup>	5 313 m <sup>3</sup>	4 852 m <sup>3</sup>
Consommation en électricité (France + Monaco)	1101 MWh (57 T CO <sub>2</sub> )	1264 MWh (75,7 T CO <sub>2</sub> )	1272 MWh (76,1 T CO <sub>2</sub> )
Consommation en matières premières	Néant	Néant	Néant
Consommation en autres énergies	Néant	Néant	Néant

Pour évaluer l'équivalent CO<sub>2</sub> de la consommation en électricité, il a été retenu que 1 kWh = 0,0520 kilogramme d'équivalent de CO<sub>2</sub> (mix énergétique en France en 2022 *source ADEME*).

La consommation d'eau est estimée avec une formule par m<sup>3</sup> et par an. Compte-tenu de la pratique du télétravail dans les locaux du groupe, il est raisonnable d'appliquer un abattement de 30 %.

Le principal risque identifié sur nos sites pour l'eau est l'impact des sécheresses sur l'approvisionnement en eau dans certaines régions.

Il est à noter que l'usage de l'eau est réservé uniquement à de l'usage sanitaire. L'eau n'est pas utilisée pour refroidir les salles serveurs.

À l'heure actuelle, l'eau provient des différents réseaux d'eau potable mis en place par les différentes collectivités. À notre connaissance, nous n'utilisons pas d'eau de pluie récupérée. Les eaux utilisées en usage sanitaire repartent dans les réseaux de collecte des eaux usées.

Au vu des activités d'**Infotel**, la thématique de l'utilisation des sols n'a pas été jugée comme pertinente et n'est donc pas abordée dans le présent rapport.

Cette politique d'utilisation durable des ressources s'est concrétisée depuis 2022 par la mise en place d'un plan de sobriété énergétique axé sur la maîtrise des températures des locaux, le numérique responsable, les écogestes et la désignation de référents locaux.

## **CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

À compter de 2024, **Infotel** réalisera chaque année un BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre).

Ce processus permettra à Infotel de confirmer sa trajectoire Bas Carbone formalisée auprès du STBi (Science Based Targets Initiative) en alignement avec nos objectifs d'entreprise et les normes réglementaires en vigueur.

**Tableau des émissions de GES pour Infotel Conseil selon GHG Protocol (Année 2023)**

	<b>Émissions T CO<sub>2</sub>e</b>
Scope 1	43
Scope 2	37
Scope 3	3 337
<b>Total</b>	<b>3 417</b>

**Tableau détaillé des émissions de GES pour Infotel Conseil selon GHG Protocol (Année 2023)**

		<b>Émissions t CO<sub>2</sub>e</b>
Scope 1	Émissions directes des sources mobiles de combustion	<b>43</b>
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	<b>37</b>
Scope 3	Produits et services achetés	1486
	Biens immobilisés	213
	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	30
	Déchets générés	8
	Déplacements professionnels	338
	Déplacements domicile travail	1262
	<b>Sous-total Scope 3</b>	<b>3 337</b>
<b>Total</b>		<b>3 417</b>

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit sont, à ce jour :

- l'énergie électrique pour les bâtiments que le Groupe occupe ;
- l'énergie électrique nécessaire à l'alimentation des salles serveurs et au fonctionnement du matériel (salles serveurs, réseaux et PC) ;
- les déplacements professionnels ;
- les données liées aux intrants.

La flotte d'**Infotel** est composée de 29 automobiles et 3 scooters détenus en propre par le Groupe. Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, un axe est d'accompagner la transition bas carbone de la flotte. Pour cela, **Infotel** procède à l'installation de bornes électriques sur ses sites lorsque cela est possible. Les sites de Paris et Toulouse Blagnac sont déjà équipés de bornes rechargement.

### **Adaptation aux conséquences du changement climatique**

Le Groupe **Infotel** comme ESN responsable se prépare à une adaptation éventuelle liée aux conséquences du changement climatique.

L'adoption du numérique responsable a permis au groupe **Infotel** dès 2021 de prendre conscience des enjeux autour du climat.

Cette préparation à l'adaptation de l'entreprise en fonction des risques identifiés sera renforcée suite à l'entrée en vigueur de la CSRD.

### **PROTECTION DE LA BIODIVERSITE**

Dans le cadre du projet **Numérique Responsable**, **Infotel** a conscience de l'impact de son activité via les achats notamment de matériel informatique (en particulier dans le cadre de leur fabrication), de papier et d'approvisionnement en énergie.

Selon les résultats du rapport de l'ADEME et l'Arcep de janvier 2022, nos activités numériques représentent aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale.

La fabrication de matériel informatique représente 80 % de l'impact environnement d'un PC portable si on prend en compte son cycle complet.

Les actions mises en œuvre par **Infotel** sur la chaîne de valeur de ses activités pour limiter l'impact sur la biodiversité sont :

- l'allongement de la durée d'utilisation du parc informatique tout en respectant la sécurité de l'information ;
- l'achat de matériel reconditionné pour diminuer l'empreinte liée à la fabrication ;
- les achats de papier avec la double certification FSC EU Ecolabel ;
- l'achat de matériel informatique avec le label EPEAT Gold et Energy Star ;
- l'approvisionnement en énergie verte avec des ressources renouvelables ;
- la gestion des déchets en visant 100 % de DEEE recyclé et revalorisé.

### **RAPPORT (RSE) INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Infotel** souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement partout où les sociétés du Groupe interviennent.

Le Groupe a placé les enjeux de développement durable au cœur de sa stratégie, et l'exprime dans sa Charte Qualité.

La politique du Groupe s'inscrit dans une démarche de développement durable qui est fondée sur la conviction que son développement à long terme dépend en partie de la façon dont **Infotel** assume sa responsabilité dans les domaines sociaux et environnementaux.



### **Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

En matière d'emploi et de développement régional, **Infotel** a adopté une stratégie de proximité et est très engagée dans l'économie locale à travers ses différentes implantations sur tout le territoire français :

- en région parisienne, à partir des sites de Neuilly-sur-Seine, Paris et Nanterre ;
- dans le Nord Est, à partir du site de Lille ;
- à l'Ouest, à partir des centres de service de Rennes, de Nantes, du Mans, d'Orléans, de Niort, de Brest et de Bordeaux ;
- dans le Sud-Ouest, à partir des centres de service de Toulouse ;
- dans le Sud-Est, à partir des centres de service de Lyon, de Dijon, d'Aix-Marseille et de Nice.

En sa qualité d'entreprise française, **Infotel** poursuit une véritable stratégie de proximité qui lui permet d'être à la fois très proche de ses clients, mais aussi d'offrir à ses collaborateurs un environnement favorable à une qualité de vie.

En matière d'impact territorial, économique et social sur les populations riveraines ou locales, le Groupe fait du développement régional un élément de sa stratégie, contribuant ainsi à un impact territorial de ses activités en matière d'emploi.

**Infotel** est très impliquée dans l'économie locale et d'une manière générale se fait fort de privilégier le « *nearshore* », c'est-à-dire les acteurs nationaux (ou de pays proches) par opposition à l'« *offshore* ». Le recours qui a été fait à des pays éloignés (Maroc et Inde) se justifie aujourd'hui par la demande forte de la part de clients et par la possibilité d'y trouver des informaticiens qui sont devenus difficiles à recruter malgré nos efforts.

**Infotel** a une politique d'emploi des jeunes dynamiques : **Infotel** embauche beaucoup de jeunes diplômés en premier emploi, qui bénéficient d'une formation en interne. **Infotel** participe régulièrement aux forums des écoles et des universités.

Infotel Conseil a mis en place un partenariat avec « Elles Bougent » : l'association « Elles bougent » encourage et accompagne les jeunes filles à se diriger vers les formations scientifiques et techniques, qui sont parmi les plus valorisées sur le marché du travail et à s'orienter vers les secteurs technologiques et industriels en manque de talents féminins. Pour **Infotel**, « Elles bougent » ce sont 32 marraines/relais qui participent aux événements suivants : Accueil de jeunes filles au sein de nos locaux, Forum, Course à pied, Rencontres avec les jeunes filles au sein de leur établissement scolaire, Challenge innovation.

Toujours dans une logique de proximité, **Infotel** a mis en place une politique volontariste s'agissant de l'apprentissage avec une augmentation du nombre d'apprentis de 135 % entre 2021 et 2022, stabilisé en 2023 (-7 %). Cela se complète au niveau local par le versement de la taxe d'apprentissage à différentes écoles et universités et l'intervention au sein de forums académiques.

La **cooptation**, ou « recrutement participatif », permet à des salariés de recommander des candidats potentiels qui pourraient correspondre à une offre d'emploi au sein de notre entreprise. Elle est basée sur le **volontariat** et est ouverte toute l'année. Elle est bénéfique tant pour l'entreprise, qui rencontre des candidats de confiance et reconnus par ses collaborateurs, que pour les collaborateurs en place, qui bénéficient d'avantages en cas de réussite du processus.

En 2023, 62 candidats ont été cooptés, témoignant de la confiance mutuelle existant entre **Infotel** et ses employés.

### **Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société**

**Infotel** s'investit régulièrement en matière de formation, et entretient des relations étroites et privilégiées avec les établissements d'enseignement informatique, en mettant notamment en place des partenariats proposant des apprentissages, des stages, et des formations.

**Infotel** est aussi sensible à entretenir des relations avec des associations d'insertion, de défense de l'environnement, de protection de consommateurs et avec les entreprises et associations locales afin de réfléchir avec elles à des actions de mécénat ou de participation à des projets solidaires.

En termes de gouvernance, c'est la Direction générale qui est chargée de la mise en œuvre de la politique de développement durable du Groupe.

### **Sous-traitance et fournisseurs**

**Infotel** a recours à la sous-traitance étrangère de manière marginale. Cette dernière représente moins de 0,5 % de la totalité des sous-traitants.

Il n'y a pas eu en 2023 d'actions menées concernant la prise en compte des critères RSE dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants. Pour 2024, **Infotel** a élaboré une charte RSE fournisseurs et sous-traitants qui sera annexée à tous les contrats de service. Les fournisseurs stratégiques d'**Infotel** seront par ailleurs sollicités et évalués sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs dans le cadre d'un questionnaire spécifique RSE.

### **Loyauté des pratiques**

**Infotel** en tant qu'acteur BtoB n'est pas concerné par les dispositions relatives à la santé et à la sécurité des consommateurs compte tenu de ses activités de prestations de services en informatique auprès des entreprises.

**Infotel** encourage l'éthique des affaires avec les politiques anti-corruption et RSE (achats responsables).

Le Groupe a mis en place une politique de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

### **Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

**Infotel** conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce son activité.

**Infotel** soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies concernant notamment le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

**Infotel** intègre pleinement le Pacte mondial ainsi que ses principes fondamentaux au cœur de sa stratégie, de sa culture d'entreprise et de ses opérations quotidiennes. Notre engagement envers le Pacte mondial se traduit par une série d'actions concrètes visant à promouvoir les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Les pays où **Infotel** est implanté ne contreviennent pas aux droits de l'homme et libertés fondamentales.

**Infotel** s'engage en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En termes de parité, **Infotel** veille à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses équipes. La loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration imposait déjà une représentation de chacun des sexes à hauteur de 40 % au sein des conseils d'administration (Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 dite « loi Copé-Zimmermann »). Bien avant cette date, le Conseil d'administration d'**Infotel** satisfaisait à cette condition.

En application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE »), M. Alain Labbé a été élu en novembre 2023 en qualité d'administrateur représentant les salariés au Conseil. Le Conseil, du fait de cette élection, est composé de 2 femmes et de 3 hommes. Cependant, la composition du Conseil respecte toujours les principes de mixité dans les conseils d'administration posés par la loi Copé-Zimmermann. En effet, en application des articles L. 225-27, alinéa 2 et L. 225-27-1, II, alinéa 2 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte dans le calcul visant à établir la proportion d'hommes et de femmes au Conseil d'administration. Ce rapport demeure de 2 femmes pour 2 hommes, soit 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

Étant précisé que corrélativement à la nomination de Madame Anne André en qualité de nouvel administrateur, intervenue le 13 mars 2024, ce rapport devient de 3 femmes pour 2 hommes.

Le 1<sup>er</sup> mars 2024, **Infotel** a publié sur son site internet les résultats du calcul de l'index de l'égalité femmes / hommes, issu de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et du décret n°2019-15 du 8 janvier 2019. Pour la période de référence 2023, **Infotel Conseil** a obtenu la note de 89/100.

**Infotel Conseil** est très bien noté en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'au niveau de l'écart de répartition des augmentations individuelles. Bien avant l'apparition de l'index de l'égalité professionnelle, la Direction d'Infotel Conseil a toujours veillé à maintenir cette équité.

**Infotel Conseil** réaffirme son engagement en faveur de ses collaboratrices et notamment son souhait de faire évoluer le nombre de femmes parmi les plus hautes rémunérations. Rappelons qu'elles sont déjà présentes sur plusieurs postes stratégiques et à responsabilité : direction générale, direction de département, direction d'agence, ou encore direction de projet ; **Infotel** souhaite continuer à œuvrer dans cette voie.

Pour cela, un plan relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est en vigueur. Il priorise 4 piliers : le recrutement, la promotion professionnelle, la rémunération et enfin l'articulation vie professionnelle – vie personnelle pour l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Infotel Conseil s'est fixé l'objectif d'atteindre un taux de personnel féminin au niveau national de 25 % pour l'effectif global à échéance 2025.

En conséquence, les mesures concrètes suivantes sont mises en place :

- les chargés de recrutement veillent à ce que les cabinets de recrutement externes avec lesquels **Infotel** collabore proposent autant de candidatures féminines que masculines ;
- la Direction recommande que, dans les équipes dans lesquelles il existe une sous-représentation féminine, à compétences et qualifications équivalentes entre un candidat et une candidate, une priorité soit donnée à la candidate, sous réserve d'une appréciation objective prenant en considération les situations particulières d'ordre personnel de tous les candidats ;
- les équipes recrutement sont formées et sensibilisées aux enjeux de non-discrimination. Un membre de la DRH a par ailleurs suivi une formation approfondie à ce sujet, ce qui permet de former régulièrement les chargés de recrutement et d'être le référent au quotidien en cas de besoin ;
- deux référents contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ont été nommés ;
- Infotel Conseil s'attache à promouvoir la présence de collaboratrices lors de présentations/formations dans les établissements supérieurs ou lors de présence à des forums ;
- de plus, Infotel Conseil adhère aux associations Elles bougent (depuis avril 2021) et Social Builder (depuis mars 2023). Elles bougent a pour but d'accompagner les jeunes filles dans leurs choix d'orientation mais également de sensibiliser, grâce à différents événements, les parents et les enseignants aux possibilités de carrière dans les domaines scientifiques et techniques de l'industrie. Social Builder œuvre pour la reconversion et l'insertion des femmes aux métiers du numérique. Pour rendre concret l'engagement d'Infotel au sein de ces associations, les collaborateurs souhaitant participer aux actions de ces associations bénéficient de deux demi-journées par an sur temps de travail ;
- une communauté Infot'Elles vient également d'être créée pour continuer d'avancer sur le sujet. Cela se matérialise par diverses actions autour du sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes au travail (exemple : sensibilisation, conférences, groupe d'échange, partage de connaissances, etc.) ;
- un programme d'accompagnement Infot'Elles a été lancé en novembre 2023. Dix collaboratrices sont coachées, par un cabinet externe, via des ateliers thématiques, des séances de co-développement et des webinaires inspirants. Ces femmes ont été sélectionnées par leur Directeur de Région pour les accompagner dans leur carrière et leurs ambitions ;
- **Infotel** met en place une politique interne et externe de communication et de sensibilisation sur ces thèmes ;
- depuis 2021, la Directrice des Ressources Humaines est au Comité de Direction en plus du Comité exécutif.

Un regard particulièrement attentif est apporté sur les conditions de travail de tout le personnel du Groupe, ainsi que celles de ses sous-traitants.

En février 2024, Statista et Capital ont publié une enquête réalisée en 2023 auprès de plus de 20 000 employés en France et établi le classement des 500 meilleurs employeurs en France. Ce classement est établi avec des critères RH. **Infotel** est à la 29<sup>e</sup> du palmarès du secteur high tech.

En matière de diversité et inclusion, **Infotel** a confirmé son engagement en signant la charte de la diversité. **Infotel** reconnaît à ce titre que la force de son organisation réside dans la richesse de ses différences individuelles.

Nous croyons en particulier que la diversité sous toutes ses formes, qu'elle soit liée au genre, à l'âge, à l'origine ethnique, à la nationalité, à la religion, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, au handicap ou à tout autre aspect, enrichit notre culture d'entreprise, stimule l'innovation et renforce notre capacité à atteindre nos objectifs commerciaux.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

Informations sociales	2023	2022
Effectif total au 31 / 12 <sup>(1)</sup>	1 957	1 869
Entrées (CDI et contrats de professionnalisation)	521	545
Embauches CDD	0	0
Sorties (CDI et contrats de professionnalisation)	433	348
Licenciements (économiques et pour autres causes)	7	4
Heures supplémentaires forfaitaires	100 par an ou 2,75 par semaine selon fonction	100 par an ou 2,75 par semaine selon fonction
Main d'œuvre extérieure	Néant	Néant
Plans de réduction d'effectifs	Néant	Néant
Organisation du temps de travail	Annualisation à 90 %	Annualisation à 90 %
Durée du temps de travail	37,20 ou 37,75 heures par semaine	37,20 ou 37,75 heures par semaine
Durée du temps partiel (moyenne)	30,1 heures par semaine	30,1 heures par semaine
Motifs et taux d'absentéisme	Maladie, AT, maternité : 2,39 %	Maladie, AT, maternité : 2,85 %
Rémunération moyenne incluant les primes (hors dirigeants)	45 216 € / an	45 024 € / an
Évolution des rémunérations individuelles de base dans l'année	+5,8 % en moyenne	+5,4 % en moyenne
Charges sociales	43 % des rémunérations	43 % des rémunérations
Intéressement	Néant	Néant
Participation	Coefficient 4/7	Coefficient 4/7
PEE	Oui, y compris en actionnariat	Oui, y compris en actionnariat
Égalité professionnelle hommes femmes : salaire moyen <sup>(2)</sup>	2,6 % de plus pour les hommes	2,9 % de plus pour les hommes
Égalité professionnelle : salaire qualification médiane (C2.2)	1,8 %	0,2 %
Accords collectifs <sup>(3)</sup>	RTT ; Egalité Professionnelle Femmes/Hommes-QVT ; Participation	RTT ; Participation
Hygiène et sécurité	1 CSE, maladie prof. : néant	1 CSE, maladie prof. : néant
Accidents de travail et de trajet avec arrêt	6	11
Formation	2 937k€ soit 2,31% des charges du personnel	2 345k€ soit 2,06 % des charges du personnel
Travailleurs en situation de handicap	41	34
Œuvres sociales	224 k€ (CSE)	148 k€ (CSE)
Sous-traitance	52,3 % du poste total salaires + ST	54,5 % du poste total salaires + ST
Impact territorial	Néant	Néant
Relation avec les associations	Elles Bougent + Social Builder	Elles Bougent
Sous-traitance à l'étranger	<0,5 %	<0,5 %
Impact sur le développement local à l'étranger	Néant	Néant

<sup>(1)</sup> : exclusion faite de toutes les sorties 2023

- la différence entre les effectifs Groupe France et les effectifs mondiaux, inférieure à 9 %, n'est pas significative et justifie de leur exclusion des données mentionnées dans ce chapitre. Les données présentées dans ce tableau incluent le périmètre France et Monaco depuis 2019 sauf pour les indicateurs « motifs et taux d'absentéisme » et Egalité Professionnelle hommes femmes qui sont sur un périmètre Infotel Conseil uniquement.

<sup>(2)</sup> : ce faible écart est jugé comme non significatif.

<sup>(3)</sup> : un accord d'entreprise relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail a été signé le 3 mars 2009 avec le Comité d'entreprise pour une durée indéterminée.

## **ELIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION**

En application des dispositions des articles L.22-10-36 alinéa 5 et R 225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons les engagements de la Société dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Ils se placent dans le cadre de la législation française, concernant plus de 98 % des effectifs du Groupe : ainsi, les thématiques comme la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé ou l'abolition du travail des enfants n'ont pas été traitées car le groupe **Infotel** est implanté dans des pays présentant peu de risque sur ces points.

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée.

Par ailleurs, le Groupe a défini une politique d'emploi des seniors et a mis en place un plan d'action.

## **POLITIQUE DE FORMATION**

Le nombre d'heures de formation réalisé sur l'année 2023 est de 115 171.

Le dispositif de formation du Groupe est animé localement par les équipes recrutement. Cette organisation permet de mettre en place une politique formation au plus près des besoins métiers et des clients. En parallèle, les souhaits des collaborateurs sont pris en compte, en particulier lors des entretiens professionnels.

À la suite de nouvelles réflexions menées sur l'organisation de la formation, un responsable formation et développement des compétences a été désigné chez **Infotel Conseil** afin d'accompagner les recruteurs et de mettre en place des outils tels qu'une cartographie des métiers pour anticiper les évolutions propres aux métiers de l'ESN.

Cette synergie a permis en 2023 d'augmenter le nombre de contrat d'apprentissage de 38 %.

Lors du dernier trimestre 2023, le bilan sur l'utilisation de la LMS Infotel Learning et LinkedIn Learning a été réalisé. L'utilisation de ces outils formation est satisfaisante et donc prolongée pour l'année 2024.

L'ensemble des collaborateurs ont accès à la plateforme « LMS Infotel Learning » qui rassemble des formations réalisées en interne ainsi que par des organismes de formation spécialisés.

Une licence LinkedIn Learning est aussi attribuée aux Infotéliens en CDI, stage et alternance avec plus de 18 000 formations disponibles et est reconduite pour 2024.

## **POLITIQUE DE SANTE-SECURITE / QUALITE DE VIE AU TRAVAIL**

La Politique Santé et Sécurité au Travail & QVT d'**Infotel** est déployée en conformité avec les exigences légales et réglementaires locales, en particulier en France.

### *La politique santé – sécurité*

Infotel Conseil dispose d'un CSE et d'une CSSCT, en charge de veiller à l'application de cette politique santé-sécurité au travail.

Chaque année, tous nos sites sont visités dans le cadre d'une visite conjointe avec un élu représentant les collaborateurs et un membre de la Direction.

Nous entretenons des relations directes et de proximité avec chaque Service de Santé au Travail avec lesquels nous travaillons.

Les activités du groupe **Infotel** ne comportent pas de risques particuliers identifiés en matière d'accident du travail. Les taux d'accident du travail et de trajet sont bas. Les accidents interviennent le plus souvent lors des trajets domicile-travail.

Tous les salariés sont sensibilisés aux consignes de sécurité dès leur arrivée et une communication dédiée est mise en place dans les livrets reçus à l'arrivée, dans les différents documents affichés dans les bâtiments.

Le principal facteur de risque identifié concerne la posture adoptée au poste de travail et le fait que ce dernier soit sur un écran.

**Infotel** travaille avec un prestataire externe qui visite chaque agence annuellement afin de réaliser des vérifications et former les collaborateurs à différents sujets (SST, incendie, défibrillateurs, etc.).

### *La qualité de vie au travail*

La Direction a mis en place de nombreux projets visant à favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des collaborateurs.

En juillet 2023, Infotel a signé un accord relatif à la qualité de vie au travail.

Dans cet accord, l'entreprise s'engage sur plusieurs points tels que :

- l'équilibre de vie professionnelle et de vie privée ;
- la préparation à la retraite ;
- le forfait mobilité durable ;
- la parentalité (places en crèche) ;
- les proches aidant ;
- le don de jours qui assure un système de solidarité entre les collaborateurs ;
- le télétravail : afin de pérenniser le télétravail au sein d'Infotel Conseil une charte télétravail a été signée en décembre 2021 et déployée massivement. En proposant trois modes de télétravail, cette charte vise à être flexible pour s'adapter aux besoins de l'entreprise, de nos clients ainsi qu'aux attentes des collaborateurs tout en veillant à préserver l'équilibre du collectif de travail. Un avenant télétravail fixant des jours sur la semaine ou sur le mois est possible, selon chaque situation particulière.

En 2023, 76 % des salariés avaient signé un avenant de télétravail régulier, ce qui témoigne de la flexibilité et adaptabilité du modèle.

Chaque année, entre septembre et décembre, chaque employé bénéficie d'un bilan de performance individuelle permettant d'échanger sur les réussites, les éventuels échecs et les axes de progrès identifiés.

En complément, chaque collaborateur bénéficie aussi d'un entretien annuel de carrière.

Cet entretien permet d'envisager les perspectives d'évolution, les attentes professionnelles et les formations pouvant y contribuer.

En prévoyant une périodicité plus courte que la loi, l'entreprise démontre son souci de suivre la carrière au long terme, au-delà d'une seule approche par mission.

Pour accompagner au mieux l'ensemble des collaborateurs à ce mode de travail, un guide du télétravail, complété d'une foire aux questions sont à la disposition des collaborateurs. Ces documents visent également à sensibiliser les collaborateurs sur les bonnes pratiques permettant d'éviter les risques psychosociaux et/ou les troubles musculosquelettiques.

De plus, dès le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe a mis en place un service de psychologues extérieurs permettant d'accompagner les collaborateurs en toute confidentialité. Ce service est, à date, pérennisé et les collaborateurs peuvent le contacter, à tout moment et gratuitement.

### *L'accompagnement des collaborateurs détenteurs d'une RQTH*

Depuis 2021, Infotel Conseil a mis en place un plan en faveur des personnes en situation de handicap qui vise à intégrer l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur situation. Ce plan prévoit, notamment, la désignation de deux référents handicap, la possibilité d'un aménagement de poste, l'absence autorisée d'une journée pour constituer son dossier de demande de reconnaissance de travailleur en situation de

handicap ainsi qu'une journée annuelle pour rendez-vous médicaux (en lien avec sa RQTH) et enfin des chèques CESU financés intégralement par Infotel Conseil.

Cette politique a permis de faire évoluer à la hausse le nombre de personnes en situation de handicap de 57 % depuis 2021.

Parallèlement, d'autres projets ont été mis en place afin de favoriser la circulation et la disponibilité de l'information ainsi que l'automatisation de processus RH.

**Infotel Conseil** prend en charge depuis 2023 une partie des frais du trajet domicile-travail effectué au moyen d'un vélo personnel (assistance électrique ou non) avec un montant forfaitaire directement versé sur le salaire en fonction de la présence effective sur site et du nombre de kilomètres parcourus. En 2023, 87 collaborateurs ont bénéficié du Forfait Mobilité Durable.

## **L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, NOTAMMENT LES PROCEDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL ET DE NEGOCIATION AVEC CELUI-CI**

Le dialogue social reste un enjeu majeur pour accompagner l'évolution du Groupe.

Annuellement, **Infotel** engage les négociations obligatoires sur les thématiques suivantes : rémunération/temps de travail/partage de la valeur ajoutée et égalité professionnelle/QVT. Au-delà de cette périodicité, les négociations ont porté sur le télétravail et la gestion des parcours professionnels. Le Comité Social et Économique (CSE) et la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), sont les relais de la communication entre la Direction et les salariés.

Pour cela, la Direction et les représentants du personnel se réunissent régulièrement : au moins une fois par mois avec le CSE et une fois tous les trimestres avec la CSSCT.

Cette politique d'organisation du dialogue social s'inscrit dans une volonté d'accroître auprès des salariés le sentiment d'appartenance à l'entreprise et de renforcer la mobilisation de tous autour du plan stratégique de développement du Groupe.

## **NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES**

### **Périmètre de reporting RSE**

Le périmètre de *reporting* social couvre les effectifs du groupe **Infotel** en France et Monaco inscrits au 31 décembre 2023 dans les effectifs **d'Infotel Conseil** (92,9 %), **OAI** (3,7 %) et **Infotel Monaco** (3,4 %). Pour l'indicateur sur le taux d'absentéisme, le périmètre couvert correspond à Infotel Conseil uniquement.

Le périmètre de *reporting* environnemental couvre les sites en France et Monaco soit 98 % de l'effectif Groupe.

L'agence de Monaco n'est pas incluse dans le périmètre de *reporting* sur les déchets.

Étant précisé que les salariés des filiales étrangères représentent moins de 8,6 % de l'effectif total du Groupe, leur impact est jugé non significatif et par conséquent elles ne sont pas intégrées au *reporting* tant social qu'environnemental présenté dans ce rapport.

### **Les indicateurs RSE**

Conformément à l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et son Décret d'application n°2017-1174 du 18 juillet 2017 (qui remplace le dispositif « Grenelle II » sur la RSE par une déclaration de performance extra-financière), le groupe **Infotel** s'est efforcé d'apporter le maximum de transparence dans le renseignement de ses informations extra-financières. Conformément à la règle du *comply or explain* prévue par le texte de loi, le groupe **Infotel** reconnaît cependant qu'un nombre restreint d'informations n'est pas renseigné dans ce document : la liberté d'association et le droit de négociation collective, l'élimination du



travail forcé et l'abolition du travail des enfants. Les raisons principales peuvent être l'absence d'indicateur fiable sur ces questions à date ou l'absence avérée d'enjeu sur certaines questions au regard des activités, de la taille et de l'implantation géographique du Groupe. Les indicateurs RSE sélectionnés répondent donc à un critère de matérialité et à une logique de pertinence en lien avec les activités du groupe **Infotel**.

### Les points spécifiques par indicateur

Les données du BEGES sont élaborées avec la méthode Bilan Carbone de l'ADEME pour cette année de reporting 2023.

Les données d'émission de gaz à effet de serre publiées dans la DPEF sont au format GHG Protocol.

Effectifs totaux et répartition par sexe, âge et géographie : il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits dans les effectifs en fin d'exercice quelle que soit la nature de leurs contrats de travail (hors stagiaires, intérimaires et sous-traitants). Les salariés quittant le Groupe au 31 décembre ne sont pas comptabilisés dans les effectifs.

Total des entrées : il s'agit du nombre total des embauches pendant l'exercice dans l'entreprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ».

Total des sorties : il s'agit du nombre total des sorties pendant l'exercice dans l'entreprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ». Les salariés quittant le Groupe au 31 décembre sont comptabilisés dans les sorties.

Nombre d'accidents : il s'agit du nombre total d'accidents :

- est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel ;
- les accidents survenus pendant les déplacements pour les besoins professionnels ou sur le trajet habituellement emprunté par le collaborateur entre son domicile et son lieu de travail sont comptabilisés comme des « accidents de trajet ».

Absentéisme : il s'agit du nombre total des jours ouvrés d'absence pendant l'exercice pour les motifs suivants :

- absences pour raisons familiales ou parentales : maternité, congés parentaux, congés autorisés pour événements familiaux (mariage, enterrement...);
- absence pour projet personnel : création d'entreprises, congés sabbatiques, congés sans solde ;
- absence pour maladie ou accident non professionnel ;
- absence pour « maladie professionnelle » ou « accidents de trajet ».

Heures de formation : à l'exclusion des formations réalisées par des employés d'**Infotel** à des employés d'**Infotel**. Les heures de formation comptabilisées correspondent aux heures qui ont été facturées sur la période. Les heures de formation des stagiaires sont incluses.

### Vérification des informations

Conformément à l'article L.22-10-36 du Code de commerce le groupe **Infotel** a nommé Deloitte et Associés en qualité d'organisme tiers indépendant en charge de la vérification des informations de RSE au titre de 2023 publiées dans le rapport de gestion.

Le rapport de l'organisme tiers indépendant portant sur la présence et la sincérité des informations de RSE publiées sera mis en ligne sur le site Internet d'**Infotel**.

## **DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

Conformément à l'article L.22-10-36 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après la Déclaration de performance extra-financière, suite à la transposition de la Directive européenne 2014/95/UE par l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et son Décret d'application n°2017-1174 du 18 juillet 2017. Cette déclaration remplace le rapport RSE (Responsabilité sociale, sociétale et environnementale) issu du dispositif « Grenelle II ».

Cette Déclaration de performance extra-financière a vocation à présenter une description du modèle d'affaires, une analyse des principaux risques ainsi que les politiques et diligences raisonnables mises en place pour appréhender au mieux les risques identifiés.

Certaines informations qui relèvent de la Déclaration de performance extra-financière sont déjà présentées au sein du rapport de gestion du Document d'enregistrement universel au titre de la RSE et font donc l'objet ci-après de renvois aux paragraphes concernés, Dans un souci de cohérence vis-à-vis des lecteurs du Document d'enregistrement universel, au sein de ces paragraphes objet de renvois, les termes « Responsabilité sociale et environnementale » ou « RSE » n'ont pas été remplacés par les termes « Déclaration de performance extra-financière ».

En outre, d'autres informations sont présentées dans les domaines suivants :

- précisions sur les mesures prises en faveur des personnes handicapées, suite à l'entrée en vigueur de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- lutte anti-corruption suite à l'entrée en vigueur de la Loi dite « Sapin II » ;
- lutte contre l'évasion fiscale suite à l'entrée en vigueur de la Loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude fiscale, sociale et douanière.

### **Modèle d'affaires**

Les informations relatives au modèle d'affaires d'**Infotel** sont présentées de manière détaillée au sein des chapitres 5 « Aperçu des activités » et 6 « structure organisationnelle » du Document d'enregistrement universel. Les sujets suivants sont abordés :

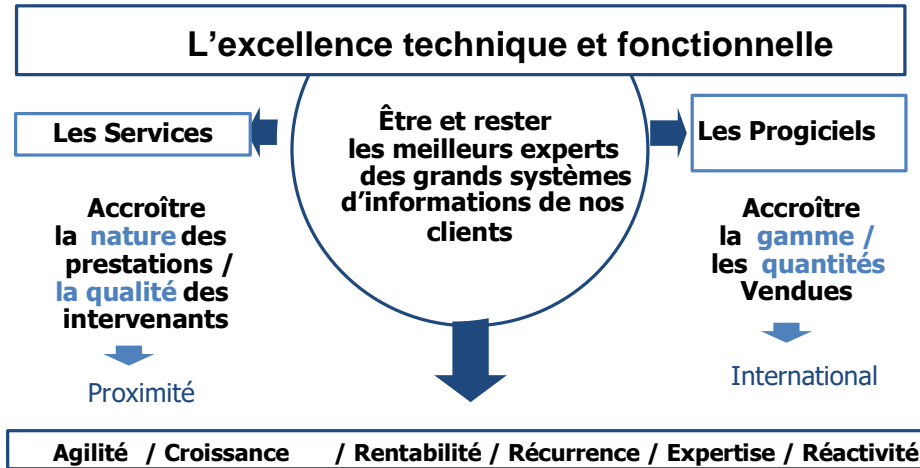
- activité ;
- environnement d'affaires ;
- organisation et structure ;
- ressources ;
- marché sur lesquels **Infotel** opère ;
- objectif et stratégies de création de valeur ;
- résultats ;
- tendances et perspectives d'avenir.

Le modèle d'affaires d'**Infotel** peut se schématiser en trois parties :

Modèle opérationnel :

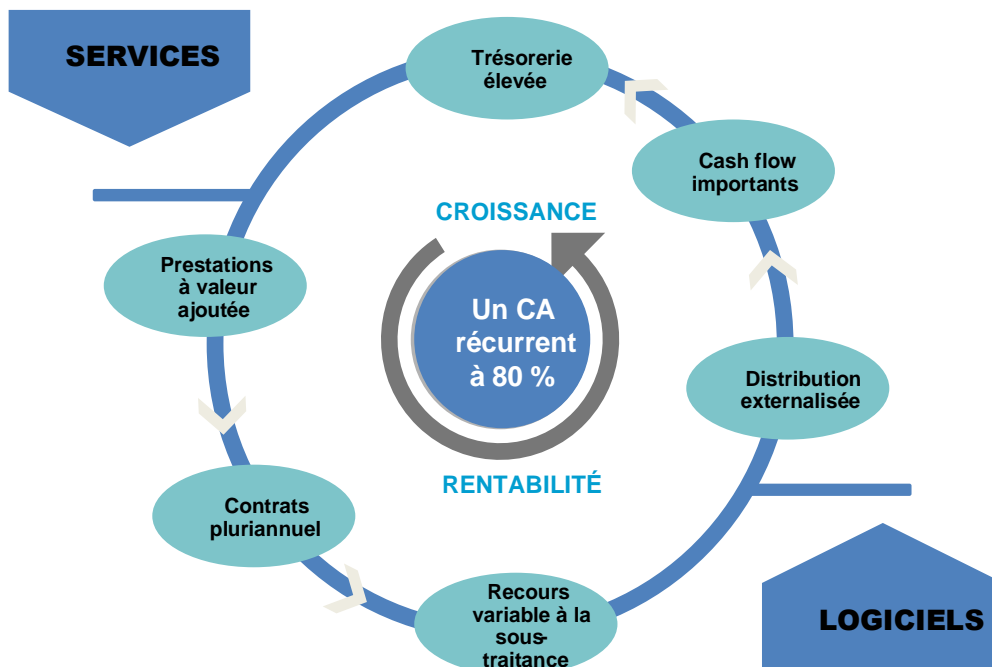
Il montre comment les deux activités, les Services et les Logiciels, s'articulent autour de valeurs d'excellence au cœur de la transformation des clients.

**Pour accompagner la transformation digitale de nos clients**



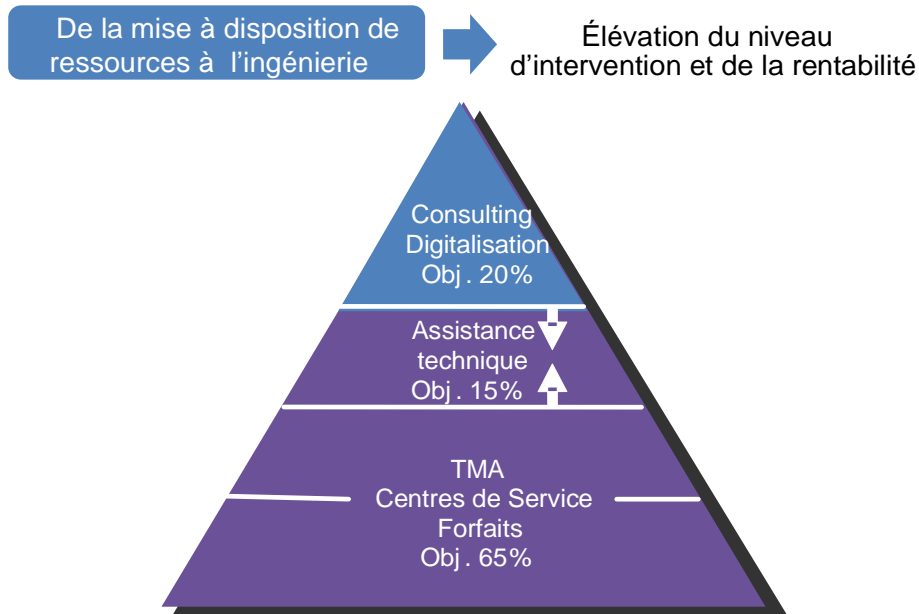
Modèle économique :

Il montre comment l'articulation des deux activités contribue à la rentabilité et au développement de l'entreprise.



### Modèle métier :

Il montre que l'évolution, des métiers assure la pérennité et la complémentarité des activités. Le haut de la pyramide amène la rentabilité alors que le bas de la pyramide amène la récurrence des affaires.



### **Analyse des principaux risques extra-financiers et présentation des politiques et diligences raisonnables mises en place pour appréhender ces risques**

L'analyse des principaux risques extra-financiers a été élaborée à partir de séances de travaux et d'échanges intervenus entre l'instance dirigeante du Groupe et ses salariés, notamment son Responsable qualité. L'analyse réalisée a permis l'identification de risques inhérents à son activité, dans plusieurs domaines : social, sociétal, environnemental.

L'ensemble de ces risques extra-financiers sont abordés de manière synthétique au sein du paragraphe « Matrice de risque » ci-après développé, qui permet d'identifier rapidement ces risques et ils sont présentés de manière détaillée dans les paragraphes suivants :

#### Social / sociétal

Les risques rencontrés par **Infotel** dans le domaine social / sociétal sont exposés au sein des paragraphes « Rapport (RSE) – Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable » et « Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) Informations sociales ». Les politiques et diligences raisonnables mises en place pour appréhender ces risques y sont également développées. Les thèmes suivants y sont abordés : Égalité hommes / femmes, élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, personnes en situation de handicap, politique de formation, politique de santé-sécurité, organisation du dialogue social, relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité d'Infotel, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques.

#### Environnement

Les risques rencontrés par **Infotel** dans le domaine environnemental sont exposés au sein des paragraphes « Risques industriels et liés à l'environnement », « Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) – Informations environnementales » et « Rapport (RSE) – Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable ». Les politiques et diligences raisonnables mises en place pour appréhender ces risques y sont également développées.

## Droits de l'Homme

**Infotel** conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce son activité.

Les pays où le groupe **Infotel** est implanté ne contreviennent pas aux droits de l'homme et libertés fondamentales.

**Infotel** adhère au pacte de l'ONU.

En s'engageant, notamment sur le respect des droits humains, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption à travers une communication régulière sur ses avancées dans le domaine, Infotel confirme son engagement envers la responsabilité sociale des entreprises et la promotion de pratiques commerciales éthiques et durables.

## Anti-corruption

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II », institue diverses mesures structurantes en vue de renforcer la transparence des groupes et entreprises.

Cette année encore, la Direction générale d'**Infotel** a été sensibilisée sur les risques de corruption et de trafic d'influence auxquels les collaborateurs sont exposés.

**Infotel** réproouve la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que ses dirigeants et salariés s'impliquent pour faire respecter ce principe. L'objectif est de refuser toute tolérance en matière de corruption, objectif qui doit être partagé par le Groupe, ses salariés et ses parties prenantes.

À ce titre, **Infotel** a désigné l'un de ses salariés en qualité de Responsable Conformité. Ce dernier est en charge du déploiement du dispositif de lutte anti-corruption au sein du Groupe.

**Infotel** a procédé à une étude de la réalité du risque, aboutissant à une cartographie qui est réévaluée chaque année par la Direction du Groupe.

Par ailleurs, un code de conduite anti-corruption a été intégré au règlement intérieur de l'entreprise et un dispositif d'alerte / signalement a été mis en place au sein du groupe **Infotel**.

Les parties prenantes du système de management peuvent émettre un signalement sur le canal suivant [alerte-infotel@proton.me](mailto:alerte-infotel@proton.me). Le système d'alerte est ouvert aux parties prenantes : clients, fournisseurs, sous-traitants, salariés. La procédure de signalement est accessible depuis la page anticorruption du site Infotel.

La loi n°2022-401 du 21 mars 2022 dite Wasserman visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte a été intégrée au dispositif anticorruption.

## Formation Anticorruption

Une formation Anticorruption a été dispensée aux métiers les plus exposés chez **Infotel** en lien avec la cartographie de risques.

Les métiers à risques au sein du groupe Infotel ont été identifiées. Il s'agit des métiers qui sont en lien avec des décisions d'achats.

	2023	2022	2021
Nombre de personnes ayant suivi et finalisé la formation anti-corruption	197	NC	NC
Nombre de personnes ayant suivi la formation sous Teams	100	NC	NC
Nombre de personnes ayant passé le quiz	193	NC	NC

	2023	2022	2021
Pourcentage de fonctions à risque couvertes par les programmes de formation	100	-	-
Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption et anti-pots-de-vin	0	-	-
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0	-	-
Nombre d'incidents confirmés de corruption ou de pots de vin	0	-	-
Nombre d'incidents confirmés dans lesquels des travailleurs ont été licenciés ou ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour corruption ou des incidents liés aux pots-de-vin	0	-	-
Nombre d'incidents confirmés liés à des contrats avec des partenaires commerciaux qui ont été résiliés ou non renouvelés en raison d'infractions liées à la corruption ou aux pots-de-vin	0	-	-
Montant des dépenses de lobbying interne et externe	0	-	-
Montant payé pour l'adhésion à des associations de lobbying	0	-	-
Contributions politiques en nature versées	0	-	-

## Lutte contre l'évasion fiscale

En matière de lutte contre l'évasion fiscale, **Infotel** s'assure de la conformité de ses opérations avec la législation et la réglementation fiscale en vigueur. Par ailleurs, ses filiales procèdent à une communication transparente de leurs déclarations de revenus dans les États au sein desquels elles sont soumises à cette obligation.

L'évasion fiscale n'est pas identifiée comme susceptible de générer des risques sur les opérations ou la réputation du Groupe.

## Données personnelles – Conformité au Règlement européen RGPD

Le règlement européen « RGPD » est entré en application le 25 mai 2018.

**Infotel** est sensible à la protection des données pour son compte et pour ses parties prenantes, clients et fournisseurs.

- désignation à la CNIL d'un Data Protection Officer joignable à l'adresse dpo@infotel.com ;
- élaboration d'une politique des données personnelles ;
- déploiement d'un Système de Management de la Sécurité de l'information SMSI depuis 2017 avec certification ISO27001 pour les sites de Paris, Nanterre, Rennes, Blagnac et Newcastle en UK et la filiale **Infotel** Monaco ;
- mise en place des registres conformes au RGPD ;
- procédure pour le droit d'accès, rectification et d'opposition à ses données personnelles ;
- déploiement d'un module de sensibilisation au RGPD pour tous les salariés.

### Matrice de risque

Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
Social	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Prise en compte des situations de handicap à deux niveaux : - En matière de recrutement - En matière d'accès aux infrastructures et d'exercice de l'emploi	15.7.2.1.	15.5.1
		Recherche d'un équilibre hommes / femmes : - Au sein de l'instance dirigeante - Ensemble des salariés	3.9. 15.5.2.	3.9. 15.5.1.
	Dialogue social	Mise en place des instances représentatives du personnel afin d'assurer le dialogue social, information / consultation du Comité social et économique et négociation	15.5.5	15.5.5 15.5.1

Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
<b>Social (suite)</b>	Accidents du travail / sécurité des salariés	Prise en compte des risques auxquels les salariés sont exposés, à savoir : - accidents de travail (le risque concernant principalement les déplacements des salariés) - risques liés aux infrastructures / bâtiment au sein desquels les salariés exercent leur emploi, posture adoptée au poste de travail et travail sur écran	15.5.4.	15.5.1.
	Absentéisme	Prise en compte des risques liés à l'absentéisme (maternité, paternité, maladie, etc.)	15.6.3	15.5.1 15.6.3
	Formation / Développement des compétences	Suivi des compétences et formation des salariés pour s'assurer de la mise à niveau et de la progression de l'ensemble des collaborateurs	15.5.3.	15.5.3.
	Conditions de travail Bien-être des salariés	Prise en compte de l'environnement de travail de l'ensemble des salariés du Groupe afin que ces derniers exercent leur emploi dans les meilleures conditions possibles	15.5.5	15.7.2.2.



Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
Environnement	Pollution	Absence de risque	3.8.2.	3.8.2.
	Changement climatique	Risques environnementaux liés aux émissions de gaz à effet de serre générés par l'activité d'Infotel	3.8.5.	3.8.5.
	Prévention et gestion des déchets	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	3.8.3.	3.8.3.
	Gaspillage alimentaire	Absence de risque	3.8.3.	3.8.3.

Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
Sociétal	Développement durable	Les risques liés à une consommation excessive sont de plusieurs ordres : - Des dépenses excessives du Groupe liées à une surconsommation, mais également - L'impact environnemental que cette surconsommation pourrait engendrer	3.8.4.	3.8.4.
	Droits de l'homme	Risque non significatif, les pays où Infotel est implanté ne contreviennent pas aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales	3.9.	3.9.

Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
<b>Anti-corruption</b>	Risque en matière de corruption et de trafic d'influence	Le risque est ici de plusieurs ordres, notamment : - Risque pénal (amendes et peines d'emprisonnement) - Par ailleurs, risques économiques - Réputation	15.7.2.4. Anti-corruption	15.7.2.4. Anti-corruption
<b>Lutte contre l'évasion fiscale</b>	Risque en matière d'évasion fiscale	Le risque est ici de plusieurs ordres, notamment : - Risque pénal (amendes et peines d'emprisonnement) - Par ailleurs, risques économiques - Réputation	15.7.2.5. Lutte contre l'évasion fiscale	15.7.2.5. Lutte contre l'évasion fiscale

### Taxonomie verte européenne

L'Union Européenne a adopté le Règlement européen UE 2020/852 du 18 juin 2020, entré en vigueur le 12 juillet 2020. Ce règlement vise à promouvoir les investissements durables au sein du marché intérieur, en matière environnementale, sociale et de gouvernance, mais également à intégrer la durabilité dans la gestion des risques.

Ledit Règlement établit un système commun de classification des activités avec des critères spécifiques, permettant de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce dispositif est appelé taxonomie verte européenne.

En application du Règlement précité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, chaque société devant établir une déclaration de performance extra financière, doit publier au sein du document d'enregistrement universel la part de son chiffre d'affaires, ses dépenses d'investissement (Capex) et dépenses opérationnelles (Opex) associées à des activités dites **éligibles** au sens de la réglementation européenne. Il s'agit des produits et/ou services liés à des activités économiques considérées comme durables.

Plus spécifiquement, les activités en question considérées comme durables sont celles qui contribuent substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux suivants : 1.) l'atténuation du changement climatique, 2.) l'adaptation au changement climatique, 3.) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, 4.) la transition vers une économie circulaire, 5.) la prévention et le contrôle de la pollution et 6.) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les actes délégués de l'Union Européenne du 4 juin 2021 et du 6 juillet 2021 établissent les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant aux objectifs détaillés ci-dessus, ainsi que la nature des informations à publier en matière de taxonomie verte.

La taxonomie européenne introduit les notions d'éligibilité et d'alignement :

- une activité économique est dite éligible si elle est listée et décrite dans les actes délégués en raison de son potentiel contributif à l'un au moins des six objectifs environnementaux précités,

indépendamment du fait que cette activité remplisse les critères techniques énoncés dans ces actes délégués ;

- la seconde notion est celle de l'alignement, laquelle vise à confirmer la contribution significative de cette activité économique éligible. Pour être alignée ; une activité doit ainsi respecter les critères de contribution substantielle à l'un des six objectifs précités, ne pas causer de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs (critère dit DNSH : « *Do not significantly harm* ») et respecter des garanties minimales, à savoir respecter les Droits de l'Homme & principes et droit fondamentaux au travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les sociétés concernées doivent également publier la part de ces indicateurs qui est **alignée** avec les critères techniques de la Taxonomie.

À ce jour les activités économiques dites « éligibles » à la taxonomie verte ne sont plus définies au regard uniquement des deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique comme c'était le cas dans le cadre des taxonomies des documents d'enregistrement universel publiés en avril 2022 et avril 2023, mais également au regard des quatre autres objectifs sur les six précités.

En effet, a notamment été adopté depuis le règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission européenne du 27 juin 2023 qui complète le règlement (UE) 2020/852 par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement aux quatre objectifs environnementaux et modifiant les méthodologies et formats de publication d'informations.

Pour **Infotel**, le périmètre de *reporting* pour les trois indicateurs (CA, CAPEX et OPEX) couvre les sites en France et Monaco, à l'exclusion des autres filiales étrangères, car leur impact est jugé non significatif et par conséquent elles ne sont pas intégrées au *reporting* présenté ci-après.

#### (i) La part du chiffre d'affaires associé à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie Européenne

Les six objectifs environnementaux à analyser au titre de l'exercice 2023 sont donc :

- l'« *atténuation du changement climatique* » ;
- l'« *adaptation au changement climatique* » ;
- l'« *utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines* » ;
- la « *transition vers une économie circulaire* » ;
- la « *prévention et le contrôle de la pollution* » et
- la « *protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes* ».

#### Analyse relative aux deux premiers objectifs :

S'agissant de l'activité listée au paragraphe 8.2. de l'Annexe II du Règlement délégué du 4 juin 2021, intitulé « *Programmation, conseil et autres activités informatiques* », appartenant à la catégorie du « *secteur de l'information et de la communication* », comme le précise très justement la Commission européenne dans ce Règlement délégué, ce secteur d'activité est marqué par une certaine ambivalence sur le terrain de la durabilité.

Elle précise en effet que « *le secteur de l'information et de la communication est un secteur en progression constante, qui prend une part croissante dans les émissions de gaz à effet de serre. Dans le même temps, les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à atténuer le changement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans d'autres secteurs, par exemple en offrant des solutions propres à faciliter la prise de décisions permettant de réduire ces émissions.* » (§ 38 du Règlement délégué du 4 juin 2021).

Au titre des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, au stade actuel de la réglementation européenne, les activités 8.2. « *Programmation, conseil et autres activités informatiques* » (Annexe II du Règlement délégué) et l'activité 8.2 « *Solutions fondées sur des données en vue de la réduction des émissions de GES* » (Annexe I du Règlement délégué), sont considérées comme éligibles.

Dans le cas d'**Infotel**, pour pouvoir relever une part de chiffre d'affaires associé à ces activités économiques éligibles à la taxonomie européenne, il doit être démontré que le chiffre d'affaires généré par le Groupe est issu de solutions informatiques, digitales et de logiciels qui, grâce à leurs fonctionnalités, permettent une atténuation ou une adaptation au changement climatique.

Au titre de l'exercice 2023, il a été réalisé une analyse des solutions informatiques et logiciels afin d'établir au cas par cas leur impact respectif sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, particulièrement sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Les solutions informatiques suivantes ont été identifiées :

- ENEDIS TEM : développement de la plateforme de pilotage et suivi des usages d'autoconsommation collective.
- Air France : prestation d'amélioration de la gestion des plans de vols dont l'optimisation de la consommation de carburant.
- APRR : déploiement de l'offre éco-conception Infoscope Green pour réduire l'impact environnemental des développements logiciels.
- Liberté watts : Développement de modèles d'intelligence artificielle (IA) permettant de prédire l'équivalent CO<sub>2</sub> de la production électrique région par région en France et la tension sur le réseau (Consommation/Production) en France consistant à inciter les ménages à moins consommer en cas de risque de production électrique à fort taux de CO<sub>2</sub> ou de risque de tension sur le réseau électrique. Les travaux sur ces deux modèles ont été retenus pour le CIR (à hauteur de 760 j.h).
- IBA : Déploiement du produit iDBA-Online chez un client bancaire permettant d'automatiser la maintenance de la base de données Db2 et faisant gagner 4 heures de calculs Mainframe sur quatre grands systèmes du client avec 70 % de baisse de consommation.

Le chiffre d'affaires associé aux solutions et logiciels développés par **Infotel** pouvant être qualifié d'éligible au sens de la taxonomie, s'élève à la somme globale de 1 298 milliers d'euros (activité 8.2 « *Solutions fondées sur des données en vue de la réduction des émissions de GES* »), représentant 0,4 % du chiffre d'affaires total d'**Infotel**. À date, ce chiffre d'affaires éligible n'est pas considéré comme aligné.

Analyse relative aux quatre autres objectifs :

Les activités économiques visées par l'objectif de contribution à l'« *utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines* » (« *eau* ») sont la fabrication, l'installation et les services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'approvisionnement en eau, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, la gestion des risques de catastrophe et la fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites.

L'analyse des activités listées et des critères d'examen techniques du règlement européen permet d'aboutir à la conclusion suivante : les services vendus par Infotel ne sont pas concernés et par conséquent, aucune activité n'est éligible à ce 3<sup>ème</sup> objectif.

Les activités économiques visées par l'objectif de contribution à la « *transition vers une économie circulaire* » (« *économie circulaire* ») sont l'industrie manufacturière (fabrication d'emballage en matières plastiques, fabrication d'équipements électriques et électroniques), la production et la distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, la Construction et les activités immobilières (construction de bâtiments neufs, la rénovation de bâtiments existants, la démolition et le démantèlement de bâtiments et d'autres structures, l'entretien de routes et d'autoroutes, utilisation de béton dans le génie civil), la fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données, la réparation, la remise en état et le remanufacturation, la vente de pièces détachées, la préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie, la vente de biens d'occasion, les produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats, la place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés.

L'analyse des activités listées et des critères d'examen techniques du règlement européen permet d'aboutir à la conclusion suivante : les services venus par Infotel ne sont pas concernés et par conséquent, aucune activité n'est éligible à ce 4<sup>ème</sup> objectif.

Les activités économiques visées par l'objectif de contribution à la « *prévention et au contrôle de la pollution* » (« *pollutions* ») sont la fabrication de principes actifs pharmaceutiques (PAP) ou de substances actives, la fabrication de médicaments, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, la collecte et le transport de déchets dangereux, le traitement des déchets dangereux, la dépollution des décharges non conformes et des dépôt sauvages ou abandonnés de déchets et la dépollution de sites et zones contaminés.

L'analyse des activités listées et des critères d'examen techniques du règlement européen permet d'aboutir à la conclusion suivante : les services venus par Infotel ne sont pas concernés et par conséquent, aucune activité n'est éligible à ce 5<sup>ème</sup> objectif.

Les activités économiques visées par l'objectif de « *protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes* » (« *biodiversité* ») sont les activités de protection et de restauration de l'environnement (conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration), les activités d'hébergement (hôtels, hébergement touristiques, terrains de camping et hébergements similaires).

L'analyse des activités listées et des critères d'examen techniques du règlement européen permet d'aboutir à la conclusion suivante : les services venus par Infotel ne sont pas concernés et par conséquent, aucune activité n'est éligible à ce 6<sup>ème</sup> objectif.

Les résultats relatifs au chiffre d'affaires peuvent dès lors être synthétisés de la manière suivante, selon le format de présentation des indices clefs de performance des entreprises non financières figurant à l'Annexe V du Règlement délégué (UE) 2023/2486 :

Part du Chiffre d'affaires issue de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'exercice 2023																		
Activités économiques	Codes	Devise (m €)	Part du chiffre d'affaires	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do Not Significant Harm)					Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignés sur la taxonomie, année N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution				
			%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E/T	
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																		
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	NA	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0%	NA	NA
<b>A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																		
Chiffre d'affaires des activités éligibles non alignées (A.2.)	CCM 8.2	1,298	0,4%															
<b>Total A (A.1. + A.2.)</b>	NA	1,298	0%													0%		
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																		
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)	NA	306,25	99,6%															
<b>Total A+ B</b>	NA	307,55	100%															

(ii) Les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles et alignées à la Taxonomie Européenne

Le groupe **Infotel** a réalisé un examen de la définition du numérateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentées au point 1.1.2.2 de l'annexe I au Règlement délégué ainsi qu'au projet de FAQ publié par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'investissement éligibles.

Le Groupe **Infotel** a conclu que :

a) le montant des dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie est nul ;

b) le montant des dépenses d'investissement faisant partie d'un plan visant à l'expansion d'activités économiques éligibles sur la taxonomie, ou visant à permettre aux activités économiques éligibles à la taxonomie de s'aligner sur celle-ci est nul ;

c) le montant des Capex concernant l'achat de la production d'activités économiques éligibles à la taxonomie, ainsi que les mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, notamment les activités listées aux points 7.3 à 7.6 de l'annexe I à l'Acte délégué relatif au Climat ainsi que les autres activités économiques listées dans les actes délégués adoptés en vertu de l'article 10, paragraphe 3), de l'article 11, paragraphe 3), de l'article 12, paragraphe 2), de l'article 13, paragraphe 2), de l'article 14, paragraphe 2) et de l'article 15, paragraphe 2) du Règlement Taxonomie s'élevait à 3 412 milliers d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 (8 846 milliers d'euros pour l'année 2022).

Le groupe **Infotel** a adopté une approche selon laquelle les dépenses en immobilisations liées aux bâtiments, aux voitures d'entreprise acquises ou louées au cours de l'exercice, sont considérées comme « éligibles » au sens du règlement européen, pour autant qu'ils puissent être considérés comme participant aux objectifs fixés dans le règlement européen. En ce qui concerne les actifs loués, les nouveaux contrats, les renouvellements, les réévaluations et les prolongations ont été pris en compte dans le calcul du numérateur.

Le groupe **Infotel** a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentés au point 1.1.2.1 de l'annexe 1 au Règlement délégué. Le total des investissements constitué d'acquisitions et de changements de périmètre de consolidation tels que rapportés dans les notes 12.1 – Actifs incorporels, hors goodwill 12.3 – Immobilisations corporelles et matériel et 12.4 – Contrats de location (Section 5.2 « États financiers consolidés ») s'élevait à 7 475 milliers d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 (12 855 milliers d'euros pour l'année 2022).

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement s'élève à 45,65 % pour l'exercice 2023 (68,81 % en 2022).

Les résultats relatifs aux CAPEX peuvent dès lors être synthétisés de la manière suivante, selon le format de présentation des indices clefs de performance des entreprises non financières figurant à l'Annexe V du Règlement délégué (UE) 2023/2486 :

Part des dépenses CAPEX issue de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'exercice 2023																			
Activités économiques	Codes	Devise (m €)	CAPEX en absolu	Part des CAPEX	Critères de contribution substantielle					Critères d'absence de préjudice important					Garanties minimales	Part des CAPEX alignés année N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire	
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire					Pollution
			%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E/T		
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																			
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires		0	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	0%	0%								NA	NA	NA
Acquisition et propriété de bâtiments		0	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	0%	0%								NA	NA	NA
CAPEX des activités alignées (A.1.)		0	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	0%	0%										
<b>A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires		0,000	0,00%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								NA	NA	NA
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 8.2	3,412	45,65%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								NA	NA	NA
CAPEX des activités éligibles non alignées (A.2.)		3,412	45,65%																
<b>Total A (A.1. + A.2.)</b>		<b>3,412</b>	<b>45,65%</b>																
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																			
CAPEX des activités non éligibles (B)		4,063	54,35%																
<b>Total A+B</b>		<b>7,475</b>	<b>100,00%</b>																
Commentaire : Les travaux d'analyse pour la qualification des CAPEX éligibles comme alignés ou non étant en cours pour les 2 catégories, les CAPEX éligibles ont été considérés à date comme non alignés par prudence																			

(iii) Les dépenses d'exploitation (OPEX) éligibles et alignées à la Taxonomie Européenne

Les dépenses d'exploitation (OPEX) tels que définis par la taxonomie européenne correspondent à des frais d'entretien et de réparation d'actifs corporels, à des frais de rénovation des bâtiments, aux frais de recherche et développements, ainsi qu'aux frais de loyers non capitalisés, lesquels ne représentent pas le cœur d'activité d'**Infotel** et constituent donc une faible quote-part des charges opérationnelles totales.

Or, il convient de rappeler que le modèle d'affaires d'**Infotel** génère principalement des dépenses d'exploitation afférentes à des charges de personnel et à des charges de sous-traitance. Ce constat amène **Infotel** à appliquer l'exemption de matérialité pour cet indicateur.

Les résultats relatifs aux OPEX peuvent dès lors être synthétisés de la manière suivante, selon le format de présentation des indices clefs de performance des entreprises non financières figurant à l'Annexe V du Règlement délégué (UE) 2023/2486 :

Part des OPEX concernant des services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'exercice 2023																				
Activités économiques	Codes	OPEX en absolu Devise (m€)	Part des OPEX %	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice						Garanties minimales	Part des OPEX alignée année N-1 %	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité					
				%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	NA	NA	
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																				
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																				
OPEX des activités alignées (A.1.)	NA	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0%	NA	NA	
<b>A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																				
OPEX des activités éligibles non alignées (A.2.)	NA	0	0%																	
<b>Total A (A.1. + A.2.)</b>	NA	0	0%																	
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																				
OPEX des activités non éligibles (B)	NA	0	0%																	
<b>Total A+B</b>	NA	0	0%																	



## **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

Durant l'année 2023, le groupe **Infotel** a poursuivi ses efforts de recherche et de développement pour ses activités de Logiciels et de Services.

Pour les Logiciels, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des logiciels novateurs :

- Arcsys (plate-forme technologique d'archivage), avec entre autres :
  - journalisation d'événements sur la base des standards du marché ;
  - implémentation de mécanisme de sécurisation et de chaînage des journaux ;
  - mise en place de zones de transit pour faciliter la prise en compte de fichiers volumineux en archivage ;
  - possibilité de personnalisation automatisée de l'interface dans le cadre d'une utilisation multi-tenants du produit ;
  - processus d'identification de format de fichiers pour des demandes extrêmement volumineuses ;
  - sécurisation des composants internes et des dépendances pour une meilleure protection contre les vulnérabilités potentielles.
- Orlando (Suite for Tech Pubs) :
  - facilitation d'édition et de personnalisation des manuels Airbus par chaque compagnie aérienne ;
  - refonte de l'interface de l'application Orlando pour optimiser la flexibilité d'utilisation des documents ;
  - amélioration du contrôle de contenu avant approbation ;
  - optimisation du workflow documentaire.
- Deepeo (Suppression et anonymisation de données personnelles) :
  - développement d'un portail de gestion des agents de traitement des bases de données ;
  - implémentation de l'agent pour la base de données PostgreSQL ;
  - optimisation de l'outil d'anonymisation des données personnelles.
- la poursuite des recherches et développements sur les autres produits de la gamme Infotel, avec entre autres :
  - optimisation des coûts de calcul sur les mainframes IBM pour l'ensemble des produits développés pour cet environnement (produits : iDBA, InfoUnload, DB/IQ) ;
  - déchargement consistant de données Db2 tout en laissant la base disponible pour une activité opérationnelle ;
  - développement d'un outil d'interception des appels système dans un objectif de résolution de dysfonctionnement et de sécurité de traitement ;
  - mise en place d'un serveur de secours afin d'assurer la continuité de service en cas d'arrêt du serveur de production du produit iDBA ;
  - extension du support des nouvelles fonctions de Db2 et amélioration des performances de déchargement des données par les produits multi-plateformes ;
  - gestion de tables externes à la base Db2 et support du cloud Azure par les produits multi-plateformes.

Pour cette activité, les frais de développement se sont élevés en 2023 à 1 638 k€ entièrement portés à l'actif avant imputation du CIR.

Pour les Services, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des points variés parmi lesquels on peut citer entre autres :

- conception d'une usine logicielle et d'intégration continue sur la base des services Azure de Microsoft pour le groupe Infotel ;
- dans le cadre du Green IT : mise en place d'outillage d'analyse de code et des applications en exécution pour rendre les logiciels plus éco-responsables ;
- outil de scan des sites de production d'Appels d'Offres pour retenir plus facilement ceux qui sont couverts par l'offre Infotel pour les ingénieurs commerciaux ;
- étude de la mise en place d'outils d'Intelligence Artificielle dans plusieurs domaines :
  - amélioration des réponses à Appel d'Offres sur la base de l'apprentissage ;
  - modèles prédictifs sur différents sujets comme les parcours de carrière, la tension sur un réseau électrique, production de CO<sub>2</sub>, ...
  - constitution d'une base de connaissance de différents modèles prédictifs pour entraîner de nouveaux modèles.

Pour ces activités de service, les charges de recherche se sont élevées à 1 249 k€, correspondant uniquement aux charges du personnel prises dans le calcul du CIR.

Le tableau ci-dessous récapitule les charges de recherche et développement sur les trois dernières années :

En k€	2023	2022	2021
Frais de développement activés	1 638	1 409	1 417
Frais de développement du logiciel Orlando	1 865	1 687	1 242
Frais de développement comptabilisés en charges	1 249	1 039	1 357
<b>Total frais de recherche et développement</b>	<b>4 752</b>	<b>4 135</b>	<b>4 016</b>

### **SITUATION D'INFOTEL DURANT L'EXERCICE ECOULE**

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 307 547 k€ pour l'exercice 2023 contre 300 418 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une augmentation de 2,4 %.

L'année 2023 a été portée par une croissance dynamique de 2,11 % de l'activité Services (96,25 % du CA) qui passe de 289 896 k€ à 296 017 k€, et une hausse de l'activité Logiciels de 9,6 % (3,75 % du CA) qui passe de 10 522 k€ à 11 530 k€.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 4,45 %. Elles passent de 270 632 k€ en 2022 à 282 675 k€ en 2023.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 24 874 k€ et représente 8,09 % du chiffre d'affaires alors qu'il s'élevait à 29 785 k€ en 2022 et représentait 9,91 % du chiffre d'affaires, soit une baisse de 1,82 point.

Le résultat financier est de 689 k€ contre (619) k€ pour l'exercice précédent. Il est bénéficiaire grâce aux placements de trésorerie.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 7 051 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 18 073 k€ contre 20 333 k€ pour l'exercice précédent.

### **Société mère**

La société mère **Infotel** a une activité de création, de développement et de vente de logiciels en France et à l'étranger.

Holding animatrice du Groupe, elle tire aussi ses ressources des redevances de concession de logiciels conformément à son accord de distribution avec IBM, des redevances d'assistance à ses filiales, des dividendes en provenance de ses filiales et de la part lui revenant des produits financiers résultant de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 10 689 k€, en hausse de 0,20 % contre 10 667 k€ en 2022.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 6,15 %. Elles passent de 10 728 k€ en 2022 à 11 387 k€ en 2023.

Le résultat d'exploitation passe de 1 362 k€ à 947 k€, et le résultat financier ressort à 13 804 k€ alors qu'il s'élevait à 10 781 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant s'élève à 14 750 k€ contre 12 143 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est nul en 2023, alors qu'il s'élevait à 13 k€ en 2022.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices correspond à un crédit d'impôt de 73 k€.

Enfin le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ressort à 14 823 k€ contre 12 152 k€ pour l'exercice précédent.

## **ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES**

### **Activité d'Infotel Conseil**

Le chiffre d'affaires d'Infotel Conseil, détenue à 100 %, s'est élevé à 287 693 k€ pour l'exercice 2023 contre 281 229 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de l'ordre de 2,30 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 3,83 %. Elles passent de 257 861 k€ en 2022 à 267 745 k€ en 2023.

Le résultat d'exploitation, qui s'élève à 23 258 k€, représente 8,08 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2023 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 25 840 k€ et représentait 9,19 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de 1 699 k€ contre 475 k€ pour l'exercice précédent.

Après 5 224 k€ d'impôt sur les bénéfices et après déduction de la participation des salariés d'un montant de 3 555 k€, le résultat net comptable s'élève à 16 166 k€ contre 16 798 k€ pour l'exercice précédent.

### **Activité d'OAIO**

La société OAIO, détenue à 91,25 % par **Infotel**, a réalisé un chiffre d'affaires en 2023 de 9 877 k€ contre 9 997 k€ en 2022, soit une baisse de 1,20 %.

Le résultat d'exploitation de 1 605 k€ représente 16,25 % du chiffre d'affaires pour l'année 2023 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 2 114 k€, représentant 21,15 % du chiffre d'affaires.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 335 k€ et de la participation des salariés de 252 k€, le résultat net comptable s'élève à 1 076 k€ contre 1 315 k€ pour l'année précédente.

### **Activité de Coach'IS**

Coach'IS, détenue à 100 % par Infotel Conseil, a réalisé un chiffre d'affaires en 2023 de 125 k€ et un bénéfice net comptable de 189 k€.

### **Activité de Collaboratif Portail Services**

Collaboratif Portail Services, détenue à 100 % par Coach'IS, a réalisé un chiffre d'affaires en 2023 de 13 k€ et un bénéfice net comptable de 9 k€.

### **Activité d'Infotel Corporation (USA)**

La société Infotel Corporation (USA), détenue à 100 %, assure le support technique des logiciels aux États-Unis et gère les relations avec certains distributeurs.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1 059 k€ en 2023, en hausse de 30,86 % (810 k€ en 2022) et un bénéfice de 78 k€ contre 41 k€ pour l'exercice précédent.

### **Activité d'Infotel Monaco (Monaco)**

La société Infotel Monaco (Monaco), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 7 646 k€ en 2023 contre 7 438 k€ lors de l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de 2,86 %. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 1 337 k€ contre 1 300 k€ pour l'exercice précédent.

### **Activité d'Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne)**

La société Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 934 k€ en 2023, en hausse de 5,18 % (888 k€ en 2022). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 231 k€, contre 237 k€ lors de l'exercice précédent.

### **Activité d'Infotel UK Consulting Ltd**

La société Infotel UK Consulting Ltd (Royaume-Uni), détenue à 51 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 7 752 k€, en hausse de 18,00 % (6 579 k€ au cours de l'exercice 2022). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 711 k€, contre 1 004 k€ lors de l'exercice précédent.

### **Activité de Infotel IT Consulting Private Limited**

La société Infotel IT Consulting Private Limited (Inde), détenue à 99,9 % par la société Infotel UK Consulting Ltd, a réalisé un chiffre d'affaires de 401 k€ pour la période du 19 août 2022 à la clôture de l'exercice. Le résultat pour la période est de 63 k€ avant impôt sur les bénéfices.

### **Activité d'Infotel Canada Inc.**

La société Infotel Canada Inc., détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 122 k€ pour la période du 14 mars 2023 jusqu'à la clôture de l'exercice. Le résultat pour la période est de 80 k€ avant impôt sur les bénéfices.

### **Activité de Groupe Adaming Maroc**

La société Groupe Adaming Maroc, détenue à 65 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 602 k€ au cours de l'exercice 2023. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 164 k€ avant impôt sur les bénéfices.

## **CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.

## **PRISES ET CESSIONS DE PARTICIPATION**

Le 14 mars 2023, la société Infotel Canada Inc. a été constituée dans l'objectif de couvrir des besoins de notre client Airbus pour ses chaînes de montage à Mirabel au Canada et d'étendre notre activité à d'autres clients canadiens.

Le 5 mai 2023, **Infotel** a renforcé son implantation au Maroc avec l'acquisition de 65 % des titres de Groupe Adaming Maroc.

Enfin, à fin décembre 2023, **Infotel** a fait l'acquisition des titres d'OAIO détenus par All Square, ainsi que d'une partie des titres d'Angell, entraînant une augmentation de la participation d'Infotel dans OAIO à hauteur de 91,25 %. **Infotel** détient désormais 121 667 actions de la société OAIO.

## **PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE POUR 2024**

**Infotel** dispose d'excellents atouts au sein de ses deux pôles d'activité Services et Logiciels, une trésorerie confortable, une absence d'endettement et un positionnement fort chez ses clients.

En 2024, le Groupe entend consolider ses positions commerciales chez la majorité de ses clients grands comptes.

La publication du plan de développement 2022 – 2026 permet de définir les ambitions et de mobiliser les moyens pour la poursuite de la croissance du Groupe, tant au niveau des Services que pour les Logiciels.

Le début de l'année 2024 est marqué par une stabilisation de l'inflation et les incertitudes sur la situation macro-économique avec les retombées des crises en Europe de l'Est et au Moyen Orient. Nous envisageons un premier semestre difficile, sans croissance, et nous espérons un retour à la croissance au cours du second semestre.

Mais nous avons confiance en nos salariés et en notre entreprise pour réaliser les objectifs de notre plan de développement.

## **IDENTITÉ DES DIRIGEANTS DÉTENANT UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE**

Les dirigeants détenant, au 31 décembre 2023, une participation directe significative dans le capital de la société **Infotel** sont les suivantes :

<u>Titulaires :</u>	<u>% Capital</u>	<u>% Droits de vote</u>
- M. Bernard LAFFORET	26,86	37,09
- M. Michel KOUTCHOUK	5,61	7,75
- Mme Josyane MULLER	0,78	1,08
- M. Eric FABRETTI	0,72	0,81

Aucune acquisition, cession, souscriptions ou échanges de titres significatif n'ont été réalisées par les membres du Conseil d'administration et le Directeur Général ainsi que toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ou des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes ci-dessus mentionnées.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.

Il n'existe aucune participation directe ou indirecte dans le capital de la Société en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.

Il n'existe aucun accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont décidées par l'Assemblée générale ordinaire. La durée des fonctions étant de six années.

La modification des statuts de la Société est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Les pouvoirs du Conseil d'administration, l'émission ou le rachat d'actions sont récapitulés dans le tableau des délégations ci-annexé.

Il n'existe aucun accord conclu avec la Société qui modifierait ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société et porterait atteinte à ses intérêts.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration se composait au 31 décembre 2023 des membres suivants :

- **Monsieur Bernard LAFFORET**, Président, Directeur Général
- **Monsieur Michel KOUTCHOUK**, Administrateur et Directeur Général Délégué
- **Madame Josyane MULLER**, Administrateur et Directeur Général Délégué
- **Madame Hélène KERMORGANT**, Administrateur
- **Monsieur Alain LABBÉ**, Administrateur représentant les salariés

### **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes ne fait mention d'aucune convention réglementée.

Etant précisé que les conventions conclues avec des filiales détenues à 100 % par la Société n'ont plus le caractère de convention réglementée.

Par ailleurs, aucune convention n'a été conclue directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

En application de la Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi « PACTE », la société **Infotel** a élaboré une procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cette procédure a également vocation à suivre la Recommandation de l'AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012, modifiée le 5 octobre 2018.

À cette occasion, il a été rappelé le cadre législatif et réglementaire applicable aux conventions réglementées ainsi que la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues.

Cette procédure a été approuvée à l'occasion de la séance du Conseil d'administration d'Infotel en date du 4 mars 2020.

### **CHARGES NON DEDUCTIBLES VISÉES A L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I.**

Les comptes de l'exercice écoulé font apparaître au titre des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I des amortissements excédentaires de **10.042** Euros.

### **PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés du groupe **Infotel** au capital de la société au 3 janvier 2024 au travers du plan d'épargne entreprise est de 88 200 actions représentant 1,28 % du capital social d'**Infotel**.

En application du même article, il est rappelé qu'au 31 décembre 2023, aucun salarié du groupe **Infotel** ne détient d'actions nominatives acquises dans les conditions ci-dessous :

- acquises au titre de la participation, y compris celles qui ne sont plus en période d'inaccessibilité ;
- acquises à la suite d'une opération de privatisation ;
- résultant d'attributions gratuites dans le cadre de l'article L. 22-10-59 alinéa 2 du Code de commerce ;

- souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-187 du Code de commerce avant son abrogation par la loi du 20 février 2001 sur l'épargne salariale.

### **LISTE DES MANDATS SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. III et L. 22-10-36 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

### **RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations de toute nature et des avantages en nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social :

- **Monsieur Bernard LAFFORET**, Président et Directeur Général :
  - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **216 k€**.
- **Monsieur Michel KOUTCHOUK**, Directeur Général Délégué :
  - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **200 k€**.
- **Madame Josyane MULLER**, Directeur Général Délégué :
  - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **192 k€**.
- **Monsieur Eric FABRETTI**, Directeur Général Délégué :
  - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **240 k€**.

Toutes les rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social.

Monsieur Michel Koutchouk a bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle ou jeton de présence n'a été alloué aux dirigeants.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Madame Hélène KERMORGANT, Administrateur indépendant, a perçu une somme de **3 k€** au titre de sa rémunération pour l'exercice 2023.

Monsieur Alain HALLEREAU, Administrateur indépendant, a perçu une somme de **3 k€** au titre de sa rémunération pour l'exercice 2023.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'a été attribué à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'a été accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

## REMUNERATION ANNUELLE DES ADMINISTRATEURS

Pour l'exercice 2023, nous vous proposons d'allouer au Conseil d'administration une rémunération annuelle d'un montant global de **6.000** Euros, étant précisé que le Conseil d'administration souhaite l'attribuer à parts égales aux deux administrateurs indépendants.

## SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux comptes.

Le Conseil constate qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le Conseil examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes et constate qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à **14.823.003,83** Euros, de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice .....	<b>14.823.003,83 €</b>
- Diminué de la dotation à la réserve légale .....	<b>1.769,32 €</b>
- Augmenté du Report à Nouveau créancier .....	<b>6.349.685,61 €</b>
<hr/>	
- Formant un Bénéfice distribuable de .....	<b>21.170.920,12 €</b>
- A titre de dividendes .....	<b>13.869.582,00 €</b>
soit <b>2,00</b> Euros pour chacune des <b>6.934.791</b> actions composant le capital social	
- Le solde, soit la somme de .....	<b>7.301.338,12 €</b>
en instance d'affectation au Report à Nouveau	
<hr/>	
<b>TOTAL EGAL au bénéfice distribuable .....</b>	<b>21.170.920,12 €</b>

Le montant des dividendes sera par ailleurs ajusté afin de tenir compte du nombre d'actions auto détenues et non rémunérées. La somme correspondante sera affectée automatiquement au poste Report à nouveau.

Lorsqu'elle est versée à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, la distribution est soumise à l'impôt sur le revenu au barème progressif, après application de l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3 2<sup>e</sup> du Code Général des Impôts. Etant aussi précisé que les dividendes distribués feront l'objet, pour les personnes physiques, d'un paiement à la source des prélèvements sociaux de 17,2 % dans la plupart des cas, et du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %.

D'autre part, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

- **Exercice clos le 31/12/2020** : Un dividende par action de 1,60 Euros, donnant droit à un abattement de 40%, au profit des personnes physique.
- **Exercice clos le 31/12/2021** : Un dividende par action de 1,60 Euros, donnant droit à un abattement de 40%, au profit des personnes physique.



- **Exercice clos le 31/12/2022** : Un dividende par action de 2,00 Euros, donnant droit à un abattement de 40%, au profit des personnes physique.

## **INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES**

L'Assemblée générale du 17 mai 2023 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir en Bourse un nombre maximum d'actions correspondant à 10 % du capital social de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues pendant la durée de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce et a fixé le prix maximum d'achat à 120 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 25 mai 2022.

Aucun achat d'actions propres n'a été réalisé dans le cadre du programme de rachat, entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, la Société détenait 2 462 actions propres rachetées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2023, la Société ne détenait aucune action propre rachetée dans le cadre de programmes de rachats antérieurs.

Les opérations effectuées au titre du contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023 sont les suivantes :

	<b>Quantité</b>	<b>CMP</b>	<b>Montant brut</b>
Achat	26 428	53,0090 €	1 400 922,81 €
Vente	27 396	53,0828 €	1 454 256,10 €

## **LE CONTRÔLE INTERNE**

### **1. Définition et objectifs du contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez **Infotel** ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par la Direction générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- enfin, de veiller au bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces objectifs sont compatibles avec la définition du C.O.S.O (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Le C.O.S.O a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les organes sociaux et la Direction générale d'une entreprise afin d'avoir une assurance raisonnable dans la réalisation des objectifs suivants : efficacité et bon fonctionnement des opérations, fiabilité du reporting financier, mise en conformité avec les lois et règles applicables.

## 2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle

**Infotel** est la société mère d'un groupe fondé en 1979.

Au 31 décembre 2023, le Groupe est constitué de ses filiales françaises, Infotel Conseil et OAIO détenues respectivement à 100 % et 91,25 % par **Infotel**. La société Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS, qui elle-même détient 100 % de la société Collaboratif Portail Services.

Le groupe **Infotel** a également une présence à l'international grâce à ses filiales étrangères implantées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et à Monaco : les sociétés Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH et Infotel Monaco sont détenues à 100 % et sa filiale au Royaume-Uni, Infotel UK Consulting Ltd, est détenue à 51 %.

Par ailleurs, **Infotel** s'est plus récemment implanté dans trois autres pays pour renforcer ses projets internationaux, à savoir en Inde, au Canada et au Maroc. Depuis le 19 août 2022, Infotel UK Consulting Ltd détient 99,9 % de la société indienne Infotel IT Consulting Private Limited. Par ailleurs, Infotel Canada Inc. a été constitué le 14 mars 2023 et cette filiale canadienne est détenue à 100 % par **Infotel**. Le groupe **Infotel** s'est également implanté au Maroc et a fait l'acquisition le 5 mai 2023, de 65 % de la société Groupe Adaming Maroc.

### Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la Société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière et de conformité aux lois.

Dans l'exercice de ses fonctions de Comité d'audit, le Conseil d'administration est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAIO détenue à 91,25 %, Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 % et Groupe Adaming Maroc détenue à 65%) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

**Infotel** est organisée de manière centralisée. En conséquence, les filiales sont dirigées par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel** qui exercent l'essentiel des activités de contrôle opérationnel.

### La gestion des risques majeurs

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la Société. Dans le groupe **Infotel**, ces actions de prévention sont du domaine de la Direction générale. Une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur **Infotel** est développée dans le document d'enregistrement universel 2023 de la société **Infotel**. En résumé voici les principaux facteurs de risques examinés par **Infotel**.

*Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions, ...)*

#### Risques de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

## Risques de change

En milliers d'US Dollars	Montant
Actifs	818
Passifs	1 606
Position nette	(788)

En milliers de Livres Sterling	Montant
Actifs	4 700
Passifs	2 317
Position nette	2 383

En milliers de Roupies Indiennes	Montant
Actifs	105 873
Passifs	91 894
Position nette	13 979

En milliers de Dirhams marocains	Montant
Actifs	14 207
Passifs	9 662
Position nette	4 545

En milliers de Dollars canadiens	Montant
Actifs	195
Passifs	78
Position nette	117

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires 2023 du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est de 5 711 k€, soit 1,9 % du chiffre d'affaires (contre 5 683 k€ en 2022 représentant 1,9 % du chiffre d'affaires global). Le chiffre d'affaires réalisé en livre sterling représente 2,2 % du chiffre d'affaires 2023, soit 6 599 k€ (contre 1,9 % du chiffre d'affaires 2022, soit 5 841 k€). Celle réalisée en dollar canadien est de 122 k€. La part réalisée en roupie indienne et en dirham marocain est nulle.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 8 k€.

Une évolution du cours de la livre sterling de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 68 k€.

Une évolution du cours de la roupie de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 9 k€.

Une évolution du cours du dirham marocain de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 16 k€.

Une évolution du cours du dollar canadien de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 8 k€.

## Risques de liquidité

**Infotel** a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'un niveau faible d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## Risques sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liés à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

Actions propres :	124 k€
Bons et comptes à terme :	65 000 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

## Clients

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du groupe **Infotel** et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables : **Infotel** travaille en effet avec les directions informatiques de grands groupes français et internationaux, clients depuis parfois plus de 30 ans, pour lesquels l'informatique est un outil stratégique et dont l'externalisation partielle n'est confiée qu'à des entreprises pérennes.

La répartition de la clientèle de l'activité par secteur économique figure au paragraphe « Répartition de l'activité d'Infotel » du Document d'enregistrement universel.

Le chiffre d'affaires Services du groupe **Infotel** se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées.

Au cours des deux derniers exercices la répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

(en pourcentage)	2023	2022
Prestations en régie et centres de service	81	82
Prestations forfaitisées	19	18

L'évolution du système d'information ne nous permet pas de comparabilité avec 2021. Les prestations effectuées en centre de service ont évolué et peuvent être rattachées aux prestations en régie.

Le client le plus important d'**Infotel** représente 16,9 % du chiffre d'affaires consolidé contre 16,7 % lors de l'exercice précédent. Le deuxième plus gros client représente 9,8 % du chiffre d'affaires, contre 11,2 % en 2022. Quant aux cinq plus gros clients, ils représentent au total 54,0 % du chiffre d'affaires consolidé contre 50,5 % lors de l'exercice précédent. La majorité des prestations réalisées pour ces clients est effectuée au sein de centres de service, faisant l'objet de contrats pluriannuels.

## Fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe **Infotel**. La charte Qualité du Groupe, établie pour sa certification ISO 9001, énonce une devise : « *faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence* » : **Infotel** a toujours voulu assumer ses choix techniques, en ne dépendant que des compétences de sa direction et de celles de ses équipes internes, et jamais de fournisseurs externes.

## Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle met en place progressivement un encadrement intermédiaire destiné, à terme, à prendre les postes de Direction de la Société.

## Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance représente 41,0 % du chiffre d'affaires en 2023 (43,7 % en 2022). Le risque de dépendance envers les sous-traitants est faible compte tenu de leur forte atomisation.

## Prestations au forfait

Les prestations réalisées par la Société, sont facturées soit au forfait, soit en régie.

Pour les facturations au forfait, le prix étant négocié au préalable avec le client, le risque est une sous-évaluation des coûts, des difficultés liées au projet ou des demandes additionnelles de la clientèle.

Afin de gérer ce risque, le Groupe a donc mis en place une politique managériale visant à former et à encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et la gestion du client pendant la période contractuelle (ISO).

## Risques technologiques

Le principal risque technologique subi par **Infotel** tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion liés à la digitalisation et faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif. Le Groupe a montré qu'il savait évoluer vers d'autres technologies adoptées par ses clients tout en restant leur fournisseur, et également gagner de nouveaux clients.

## Baisse des prix - Forfait

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

## Arrivée de nouveaux concurrents

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en perpétuelle mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de logiciels s'adresse à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur z/OS et DB2 ; il a su renouveler sa gamme et la développer pour reprendre des parts de marché à ses concurrents ;
- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de service, et fait maintenant partie des acteurs de référence.

## Gestion de croissance

**Infotel** prévoit une croissance dans les années à venir, notamment à l'international.

Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif.

Par le passé, **Infotel** a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger est effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

### *Risques juridiques*

La politique de gestion des risques juridiques consiste à provisionner des sommes relatives à certains conflits, à hauteur du risque estimé de sortie de ressource pour le Groupe. Le montant des provisions pour litiges s'élève à 882 k€.

### **Réglementation particulière**

L'activité d'**Infotel** ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ni de procédures d'homologation.

### **Confidentialité**

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients fait l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

### **Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle**

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par **Infotel** ne sont pas des inventions brevetables.

À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, dans un contentieux dans ce domaine.

**Infotel** n'est pas dépendant de logiciels appartenant à des tiers : les ventes de logiciels, directes ou indirectes, concernent principalement des logiciels développés par **Infotel** qui n'induisent pas de paiement de redevances.

### **Non-respect d'obligations de résultat**

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non-respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

### **Faits exceptionnels et litiges**

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière d'**Infotel**.

### **Nantissements d'actifs de l'émetteur**

Il n'existe aucun nantissement sur les actifs du groupe **Infotel**.

## **Risques industriels et liés à l'environnement**

**Infotel** exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement des cartouches d'encre pour imprimantes et collecte du matériel informatique obsolète) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Même si les prestations de services du Groupe ont un très faible impact sur l'environnement, le groupe **Infotel** s'efforce néanmoins de limiter les effets de son activité sur l'environnement par différentes mesures décrites au chapitre « Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) – Informations environnementales ».

Notamment, le groupe **Infotel** est certifié ISO 14001 depuis le 29 juillet 2011.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

## **Risques climatiques**

Conformément à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique, depuis l'exercice 2016, **Infotel** est tenue de mentionner les risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité.

### **Prise en compte des risques climatiques**

Compte tenu de la localisation de ses implantations, principalement européennes, le groupe **Infotel** est peu exposé aux risques liés au changement climatique, tant dans le cadre de son fonctionnement que dans l'exercice de ses activités.

Certains phénomènes climatiques extrêmes sont néanmoins susceptibles d'affecter les locaux d'**Infotel** en Europe (ex. : tempêtes, canicules, crue de la Seine, etc.).

### **Stratégie bas carbone**

L'urgence climatique oblige aujourd'hui à faire évoluer le modèle d'affaires afin de s'engager dans une trajectoire à faible émission de carbone.

En 2024, Le groupe **Infotel** a réalisé un Bilan BEGES (Émission des gaz à effet de serre) par un organisme externe le CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) sur les données de l'année 2023.

Au-delà des recommandations du BEGES sur les pistes de réduction identifiées, **Infotel** a choisi de lancer en 2024 une démarche ACT (Assessment Low Carbon) destinée à identifier les leviers nécessaires pour définir une trajectoire vers une transition bas-carbone fiable tout en prenant en compte nos objectifs de développement.

Cet accompagnement vise à nous permettre de prendre des mesures concrètes pour réduire notre empreinte carbone et contribuer ainsi à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique.

**Infotel** a décidé dès 2024 de formaliser son engagement envers la réduction de son empreinte environnementale en démarrant le processus auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi) visant à fixer et faire valider sous 2 ans un objectif pour réduire son empreinte carbone et un plan d'action associé.

## Qualité

Infotel a publié une Charte Qualité Groupe sur laquelle repose son engagement à l'égard de ses clients.

Certificat/Label	Libellé du certificat	Sites certifiés
ISO9001-2015 Numéro de certification 1998/10031.14	Activités de conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats.	<b>Infotel Conseil</b> Paris (Neuilly-sur-Seine et Paris Montreuil et Nanterre), Toulouse (Blagnac et Balma), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).
EN 9100-2018 Numéro de certification 2019/80411.2	Activités de conception réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats	<b>Infotel Conseil</b> Toulouse (Blagnac).
ISO 14001-2015 Numéro de certification 2001/40997.7	Activités de réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats	<b>Infotel Conseil</b> Paris (Neuilly-sur-Seine, Paris Montreuil et Nanterre), Toulouse (Blagnac et Balma), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).
ISO27001-2017 Numéro de certification 2017/77710.6.	Activités de Conception, Réalisation, Maintenance et Support de logiciels avec engagements de résultat depuis les infrastructures Infotel et la mise à disposition de solutions logicielles Infotel en mode SAAS et des services managés associés basés sur les infrastructures Infotel ou Cloud (Solution de type IAAS)	<b>Infotel Conseil</b> Rennes, Paris, Nanterre, Toulouse Blagnac <b>Infotel Monaco</b> Monaco <b>Infotel UK</b> Newcastle.
Label NR Niveau 2	Label Numérique Responsable	<b>Infotel Conseil</b> Paris Toulouse

### Risques sanitaires

Pour faire face à la crise sanitaire générée par la pandémie de la Covid-19, survenue au début de l'année 2020, **Infotel** avait été dans l'obligation d'adapter son organisation, en particulier par un recours au télétravail que le Groupe continue à intégrer dans ses pratiques.



## Organisation des délégations

Les opérations significatives nécessitant une validation du Comité de direction ou la Direction générale, sont les suivantes :

- la rédaction des offres relatives à des opérations comportant un risque important est soumise à l'avis du Comité de direction ;
- les décisions importantes concernant la recherche et le développement ;
- la mise en place des actions touchant au système d'information du Groupe.

L'intégration des filiales tant au plan juridique qu'opérationnel est mentionnée ci-dessus. Le contrôle des filiales est assuré par la Direction générale.

## Description des procédures de contrôle interne

Nous décrivons ci-dessous les procédures de contrôle interne.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAIO détenue à 91,25 %, Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 % et Groupe Adaming Maroc détenue à 65 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

La filiale de droit indien Infotel IT Consulting Private Limited est détenue à 99,9 % par Infotel UK Consulting Ltd.

Par ailleurs, Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS, elle-même détenant 100 % de la société Collaboratif Portail Services.

Pour cela, le Groupe est divisé en différentes directions qui assurent chacune à leur niveau des contrôles spécifiques.

Un Comité de direction placé sous l'autorité du Président et regroupant les responsables de directions régionales assure la direction opérationnelle du Groupe. Il se réunit de façon hebdomadaire.

### 1) La Direction générale

La Direction générale du Groupe a pour mission de définir la stratégie, la politique générale, les objectifs, et les plans d'actions. Elle conduit également les fonctions d'organisation et les missions spéciales non couvertes par les directions opérationnelles.

Un certain nombre de réunions ont périodiquement lieu afin de réaffirmer les grands objectifs du Groupe, la stratégie à moyen et long terme, ainsi que les valeurs sur lesquelles le Groupe s'appuie pour atteindre ces objectifs.

### 2) La direction opérationnelle

La mission de la direction opérationnelle est d'une part de concevoir, commercialiser et rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux besoins des clients dépendant de leur périmètre géographique, et d'autre part d'assurer la conception, le développement, la maintenance et le support technique des Logiciels.

La responsabilité de cette direction est exercée par un Directeur général délégué.

### 3) La direction financière

La direction financière a pour mission pour l'ensemble du Groupe de gérer la trésorerie, de superviser la gestion comptable, de produire les éléments nécessaires au contrôle de gestion, notamment les tableaux de bord financiers et les calculs des marges.

Elle coordonne la communication financière et participe avec la direction générale aux réunions d'informations des analystes financiers lors de la publication des résultats semestriels et annuels.

Cette direction, assurée par un Directeur général délégué, devrait être assurée en 2024 par une personne spécifique.

#### *4) La direction du personnel*

La direction du personnel est compétente pour l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a pour mission de définir les normes et règlements, administrer le personnel, gérer les relations humaines, participer aux procédures d'embauche et décisions de carrière, établir la paye, contrôler la cohérence de la politique salariale, et gérer les relations avec les organes représentatifs du personnel. Cette direction rattachée à la direction opérationnelle sous le contrôle d'un Directeur général délégué.

#### *5) La fonction communication*

La fonction communication est rattachée à la Direction du personnel.

### **3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable**

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'**Infotel** en termes d'information financière est centralisée.

#### *1) Gestion de la trésorerie et délégation de signature*

Les dépenses dans les sociétés françaises du Groupe ne peuvent être engagées que par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel**.

Pour les filiales étrangères, seules les dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées par les gestionnaires locaux. Les encaissements des clients s'effectuent exclusivement par virement sur des comptes dédiés aux encaissements. Seuls le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués sont habilités à effectuer des mouvements de sortie sur ces comptes.

#### *2) Établissement des comptes annuels*

Les comptabilités de toutes les entités du Groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La préparation des comptes annuels leur est également confiée.

L'expert-comptable de la société mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

#### *3) Établissement des comptes consolidés*

L'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels est confié au cabinet d'expertise comptable de la société mère, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

### **Évolution du contrôle interne**

**Infotel** se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) mis en place depuis de nombreuses années, est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale. En fonction de l'évolution de sa taille, **Infotel** renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

**Infotel** sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

#### **Conformité aux lois et règlements en vigueur**

L'organisation d'**Infotel** est aussi centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur, qui sont du ressort de la Direction générale et des Directeurs généraux délégués.

Il est précisé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'appuie sur le « *cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » proposé par l'AMF et que l'utilisation de ce guide n'a pas permis d'identifier de défaillance ou d'insuffisance dans le système de contrôle interne mis en place dans le groupe **Infotel**.

**Monsieur Bernard LAFFORET**  
*Président Directeur Général, Administrateur*

# INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.773.916,40 Euros  
Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont  
75020 PARIS

317 480 135 RCS PARIS

SIRET : 317 480 135 000 43

## LISTE DES ADMINISTRATEURS FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS (Au 31 décembre 2023)

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 MAI 2024

Nom, prénom usuel des Administrateurs et Directeurs généraux	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
<b>Administrateurs</b>	
Bernard Lafforet, Président-Directeur général	« President –Director » d'Infotel Corp. « Président Administrateur-Délégué » d'Infotel Monaco
Michel Koutchouk	« Director » d'Infotel Corp. Représentant permanent d'Infotel, administrateur d'Infotel Conseil
Josyane Muller	Président-Directeur général d'Infotel Conseil
Hélène Kermorgant	Néant
Alain Labbé	Salarié
<b>Directeurs généraux délégués</b>	
Michel Koutchouk	Voir ci-dessus
Josyane Muller	Voir ci-dessus
Éric Fabretti	« Directeur Général délégué » d'Infotel Conseil « Director » d'Infotel UK Consulting Ltd Président d'OAIO Président de Coach'IS Gérant de Collaboractif Portail Services Président d'Infotel Canada Inc. Gérant de Groupe Adaming Maroc

NATURE DES INDICATIONS	2019	2020	2021	2022	2023
<b>1. Situation financière à la fin d'exercice</b>					
a - Capital social	2.662.782	2.693.781	2.756.223	2.756.223	2.756.223
b - Nombre d'actions émises	6.656.955	6.734.452	6.890.558	6.890.558	6.890.558
c - Nombres d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	9.941.090	9.784.833	9.531.398	10.666.825	10.688.598
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	14.399.388	10.514.548	12.871.835	14.091.019	16.622.934
c - Impôt sur les bénéfices	327.283	661.087	-204.320	4.508	-72.736
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	11.834.175	7.595.556	11.048.555	12.151.932	14.823.004
e - Montant des bénéfices distribués	7.071.175	10.914.040	11.024.893	13.781.116	13.781.116
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	2,11	1,46	1,84	2,04	2,42
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,78	1,13	1,60	1,76	2,15
c - Dividende versé à chaque action	1,05	1,60	1,60	2,00	2,00
<b>4. Personnel</b>					
a - Nombre de salariés	5	4	4	4	4
b - Montant de la masse salariale	1.024.064	815.808	845.808	847.059	847.854
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	306.980	307.024	320.946	320.704	324.607

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS**

<b>Assemblée</b>	<b>Type de délégation</b>	<b>Montant autorisé</b>	<b>Délai</b>	<b>Montant utilisé</b>
19 mai 2021	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 350 000 euros	19 juillet 2023	0
15 décembre 2022	Attribution d'actions gratuites à des salariés	5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	15 février 2026	0,64 %
17 mai 2023	Rachat d'actions propres	10 % du capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation	17 novembre 2024	0

